PLATFORMA
ACTION INTERNATIONALE LOCALE & RÉGIONALE

LE TRAVAIL DES DÉLÉGATIONS DE L'UE AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR LE DÉVELOPPEMENT

Étude

L'objectif de la présente étude est de faire le point sur le travail des gouvernements locaux et régionaux en tant que partenaires dans les politiques de développement, ainsi que sur le soutien de l'UE dans ce domaine du point de vue des délégations de l'Union européenne chargées de leur mise en œuvre, afin de tracer une voie à suivre pour capitaliser les réalisations et les actions accomplies à ce jour.

Éditeur : PLATFORMA

Directeurs de la publication : Frédéric Vallier, Secrétaire Général du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) et Marlène Siméon, Directrice de PLATFORMA

Auteur : Gabino Gutiérrez, Chargé de projets chez PLATFORMA (2019-2020)

Recherche et soutien : Amandine Sabourin, Chargée de plaidoyer chez PLATFORMA et Silvio Lazzari, Chargé de plaidoyer chez PLATFORMA (2019-2020)

Mise en forme et liaison avec l'équipe de graphistes : Hervé Devavry, Chargé de presse et de communication chez PLATFORMA

Traduction de l'anglais : Domenica Maria Pistoia

Design : Paf! – Bruxelles, février 2021

Photos : Unsplash.com et Adobe Stock

Remerciements : PLATFORMA tient à remercier la Commission européenne (en particulier la DG INTPA), toutes les délégations de l'UE qui ont répondu à l'enquête et l'ensemble du personnel impliqué qui a contribué à la production de la présente publication.

Avertissement : Les analyses, résultats et recommandations figurant dans cette étude sont ceux de PLATFORMA. Ils ne reflètent pas nécessairement la position officielle des délégations de l'UE, des collectivités territoriales, de leurs associations et des institutions multilatérales dont les études de cas sont présentées ici.

Le présent ouvrage est placé sous une licence internationale Creative Commons 4.0 « Paternité-Pas d'utilisation commerciale-Partage des conditions initiales à l'identique »

www.platforma-dev.eu/fr | platforma@ccre-cemr.org

PLATFORMA
ACTION INTERNATIONALE LOCALE & RÉGIONALE

Le travail des délégations de l'UE avec les collectivités territoriales pour le développement

ÉTUDE

LISTE DES ACRONYMES

ACP	Afrique, Caraïbes et Pacifique
AGLR	Associations de gouvernements locaux et régionaux
AIMF	Association internationale des maires francophones
AL	Autorités locales
CAD	Comité d'aide au développement de l'OCDE
CCRE	Conseil des Communes et Régions d'Europe
CE	Commission européenne
CFP	Cadre financier pluriannuel
CGLU	Cités et gouvernements locaux unis
CLGF	Forum des gouvernements locaux du Commonwealth
Coopération décentralisée	Coopération au développement entre gouvernements infranationaux
DEAR	Éducation au développement et sensibilisation
LED	Développement économique local
DG DEVCO	Direction générale de la coopération internationale et du développement de la Commission européenne (jusqu'au 15 janvier 2021)
DG INTPA	Direction générale des partenariats internationaux de la Commission européenne (nouveau nom de la DG DEVCO à partir du 16 janvier 2021)
DUE	Délégations de l'UE
FED	Fonds européen de développement
FEDER	Fonds européen de développement régional
GLR	Gouvernements locaux et régionaux
ICD	Instrument de coopération au développement
IEDDH	Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme
IEV	Instrument européen de voisinage
IVCDCI	Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale
ONU	Organisation des Nations unies
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
ONG	Organisations non gouvernementales
OSC	Organisations de la société civile
PE	Parlement européen
PIN	Programmes indicatifs nationaux
PIP	Programmes indicatifs pluriannuels
PIR	Programmes indicatifs régionaux
SEAE	Service européen pour l'action extérieure
TALD	Approche territoriale du développement local
UE	Union européenne
VNG International	Agence de coopération internationale de l'Association des municipalités néerlandaises

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS **7**

INTRODUCTION **8**

Contexte 8

Du bénéficiaire aux partenaires du développement 8

Méthodologie 9

CHAPITRE I. CONTEXTE ET INSTRUMENTS **11**

Les instruments d'action extérieure pour le développement de l'Union européenne pour la période de programmation 2014-2020 13

Fonds européen de développement 14

Instrument de financement de la coopération au développement 14

L'Instrument européen de voisinage 16

L'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme 17

Les Fonds fiduciaires de l'Union 18

CHAPITRE II. UN REGARD PLUS APPROFONDI SUR LES PROCESSUS DE DÉCENTRALISATION **19**

Concepts 20

Résultats et analyse par région 21

Selon les délégations de l'UE, quels sont les principaux obstacles à la décentralisation ? 22

Comment les délégations de l'UE soutiennent-elles ces processus ? 23

CHAPITRE III. LE TRAVAIL DES DÉLÉGATIONS DE L'UE AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES **25**

Valeur différentielle du travail avec les collectivités territoriales 26

Enjeux 27

Quels sont les acteurs impliqués jusqu'à présent ? 28

Le rôle des associations nationales 28

Le rôle de la coopération entre pairs 28

La coopération au développement par le biais d'organisations multilatérales ou d'OSC 29

CHAPITRE IV. PERSPECTIVES D'AVENIR ET POTENTIEL DE LA COLLABORATION AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES **31**

Enseignements tirés 32

Formation 34

Feuilles de route 34

Conclusions 35

ANNEXE **37**

Visit Nepal
Nepal

AVANT-PROPOS

À partir de 2021, la politique de développement de l'UE entrera dans une nouvelle phase, au cours de laquelle un instrument financier unique couvrira le financement de toutes les activités mises en œuvre dans le cadre des politiques européennes de voisinage, de développement et de coopération internationale. Les nouvelles dispositions mises en place à partir de cette année donneront aux délégations de l'UE une plus grande marge de manœuvre pour déterminer la meilleure façon d'allouer des fonds au niveau des pays. Cette « géographisation » de la programmation de l'UE constitue une évolution positive, car elle favorise un plus grand sentiment d'appartenance et donc d'appropriation chez les pays partenaires. Parallèlement, la ligne budgétaire thématique consacrée aux gouvernements locaux et régionaux (GLR) dans le cadre de la période financière actuelle a été supprimée de l'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI ou NDICI en anglais). Cette évolution nous a donné l'occasion de repenser la manière dont nous, les collectivités territoriales et leurs associations représentatives, actives dans la coopération au développement, travaillons avec les délégations de l'UE. Elle nous donne également l'occasion de restructurer et d'affiner les modalités de soutien aux collectivités territoriales et à leurs associations, au niveau national et par le biais d'une approche régionale. Le dialogue structuré qui a été engagé avec les collectivités territoriales doit être renforcé par des procédures actualisées visant à consolider leurs capacités, afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle au niveau local et régional.

Les gouvernements locaux et régionaux, et leurs associations représentatives, jouent un rôle important de catalyseur et répondent spécifiquement aux exigences de l'ODD 17 de l'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable : ils coordonnent, alertent, conseillent, articulent et gèrent la participation des acteurs locaux, y compris les universités, les organisations de la société civile, le secteur privé et autres acteurs concernés. En effet, les collectivités territoriales sont essentielles pour assurer la réussite de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de l'ODD 17 au moyen d'initiatives de sensibilisation actives qui motivent l'engagement de leurs citoyens. Elles contribuent également à fédérer et à favoriser une coopération efficace entre les différentes parties prenantes sur le terrain, notamment les entreprises locales, les universités, la société civile et la communauté des chercheurs. Ils représentent un partenaire clé pour les délégations de l'UE, qui ont elles aussi un rôle majeur à jouer dans ce processus.

Les gouvernements locaux et régionaux cherchent à contribuer activement à la consolidation de la démocratie, de l'État de droit et du respect des droits de l'homme. Ils souhaitent également améliorer la qualité de vie, l'éducation, la santé et l'environnement, l'accès à l'eau, à l'énergie et à des emplois décents, notamment pour les jeunes et les populations les plus vulnérables des pays partenaires. Nous estimons que l'approche axée sur l'être humain promue par l'UE et les cinq priorités établies pour les années à venir constituent un pas dans la bonne direction. Le « Green Deal », la transformation numérique, une économie qui favorise les individus, le partenariat sur les migrations, la démocratie et les droits de l'homme sont autant de priorités que les gouvernements locaux et régionaux abordent depuis longtemps dans leur travail quotidien, sur l'ensemble de leur territoire et conformément à leur propre mandat. Nous nous réjouissons à présent d'unir nos efforts à ceux de l'Union européenne pour contribuer à faire que ces priorités deviennent réalités et s'assurer que personne ni aucun lieu ne soit laissé de côté.

Frédéric Vallier

Secrétaire Général du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), au nom de PLATFORMA

Co-président du Forum politique sur le développement pour les gouvernements locaux et régionaux

INTRODUCTION

Contexte

Il est désormais largement reconnu que la coopération au développement n'est plus du ressort exclusif des gouvernements nationaux ou des organisations non gouvernementales (ONG). En tant que décideurs et responsables politiques à part entière, les gouvernements locaux et régionaux (GLR) sont devenus des acteurs clés du développement en façonnant les politiques et les décisions, y compris dans le domaine international, soit par leurs propres moyens, soit en travaillant en association avec d'autres institutions publiques ou privées.

Les responsabilités des gouvernements locaux et régionaux envers les citoyens, ainsi que leur proximité des préoccupations quotidiennes de ces derniers, en font le niveau le plus approprié pour prendre des décisions et pour agir en leur nom. Ils possèdent l'expertise, les connaissances et le potentiel nécessaires pour innover en réponse à de nombreux défis en matière de développement. En outre, les gouvernements locaux et régionaux sont un pilier essentiel du système de gouvernance, jouant un rôle central dans la coordination, la mobilisation et l'engagement avec d'autres acteurs locaux, tels que le secteur privé, les universités, les organisations de la société civile ou même d'autres gouvernements locaux et régionaux.

L'Union européenne (UE) est l'un des plus grands donateurs en ce qui concerne l'aide publique au développement, menant des actions et exerçant une influence dans 120 pays.[1] Par l'intermédiaire du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), les délégations de l'UE (DUE) œuvrent activement dans le monde entier à la promotion des intérêts et des valeurs de l'UE et assurent la gestion, le financement et la mise en œuvre de programmes pluriannuels dans les pays partenaires. Les domaines dans lesquels le SEAE est actif par l'intermédiaire des Délégations de l'UE sont très divers et varient en fonction des priorités du pays partenaire (diplomatie, commerce, sécurité, droits de l'homme, missions électorales, aide humanitaire, culture...). Plus d'une centaine des 139 délégations de l'UE dans le monde emploient également du personnel affecté spécifiquement aux questions de développement. La bonne gouvernance, l'eau et l'assainissement, le développement urbain, l'éducation, le développement rural et la santé sont des exemples de domaines dans lesquels l'UE a mené des actions importantes.

PLATFORMA œuvre au renforcement des gouvernements locaux et régionaux et de leurs associations nationales dans les pays partenaires (notamment via des réformes de décentralisation et le renforcement des capacités) ainsi que de leur travail dans la coopération décentralisée, qui comprend les actions internationales des gouvernements locaux et régionaux de l'UE en faveur du développement, par le biais de partenariats entre pairs dans ces pays.

La coopération décentralisée peut prendre de nombreuses formes : entre maires, entre administrations, entre associations nationales et gouvernements locaux, coopération indirecte, coopération par le biais du financement du développement municipal, initiatives conjointes en matière d'éducation et de sensibilisation au développement, etc.

PLATFORMA vise à promouvoir :

- Les processus de décentralisation comme moyen de renforcer les institutions au niveau local, car les niveaux infranationaux disposent des compétences et des ressources leur permettant de gérer les défis locaux, ainsi que les réformes administratives territoriales et publiques qui confèrent aux collectivités territoriales les compétences, les capacités et les moyens nécessaires à l'exercice de leur mandat.
- La capacité d'élaborer des politiques publiques locales ou régionales adéquates en fonction des conditions locales.
- L'Approche Territoriale du Développement Local (TALD), définie comme une *« politique nationale multidimensionnelle qui reflète l'engagement vers un développement territorial, que les gouvernements nationaux des pays décentralisateurs sont susceptibles d'adopter et que les partenaires de développement internationaux sont susceptibles de soutenir / promouvoir afin de libérer le plein potentiel des territoires. La TALD devrait permettre à des autorités locales autonomes et responsables de porter un développement local qui soit endogène, intégré, multi-échelle et incrémentiel ».*[2]

Du bénéficiaire aux partenaires du développement

Par cette étude, PLATFORMA franchit un pas supplémentaire dans ses efforts pour renforcer les relations entre les collectivités territoriales et leurs associations nationales représentatives et l'UE. La politique de développement de l'UE encourage de plus en plus le dialogue politique et les partenariats avec les gouvernements locaux et régionaux et leurs associations, aussi bien en Europe que dans les pays partenaires. Le nouveau Cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 et le futur instrument unique (actuellement connu sous le nom d'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale - IVCDCI ou NDICI en anglais) demandent tous deux que les collectivités territoriales soient consultées par les délégations de l'UE et la Commission européenne, à toutes les étapes du processus d'élaboration des politiques. Idéalement, cette consultation donnera lieu à un dialogue politique permanent, depuis la préprogrammation jusqu'aux phases de mise en œuvre et de suivi. En outre, grâce à l'Agenda 2030, les Objectifs de développement durable (ODD) fournissent un nouveau cadre pour le développement de pratiques innovantes qui, de par leur nature, reconnaissent l'importance d'exploiter la localisation des ODD et l'action internationale décentralisée pour contribuer à la réalisation de cet agenda mondial et universel (ODD 17). Par ailleurs, l'UE, ses délégations et les États membres ont commencé à élaborer des feuilles de route nationales pour l'engagement avec les gouvernements locaux et régionaux dans des pays pilotes, en s'inspirant de ce qu'ils réalisent avec la société civile depuis 2012, afin d'établir une structure pour un dialogue politique efficace. L'objectif est de prendre en compte les points de vue et les spécificités des collectivités territoriales de chaque pays sur les questions clés de développement et de gouvernance, afin qu'elles puissent ensuite être partagés avec les autorités nationales pour contribuer à l'élaboration d'une vision partagée et d'un cadre commun pour l'engagement avec les villes et régions.

1 Voir carte page suivante

2 Selon la définition donnée dans la Série Outils et Méthodes, Document de référence n° 23 - Soutenir décentralisation, gouvernance locale et développement local au travers d'une approche territoriale, publié par la DG DEVCO (appelée INTPA depuis le 16 janvier 2021) en novembre 2016 - http://www.regiocitiesconf2019.eu/images/mn-bb-16-005-fr-n.pdf

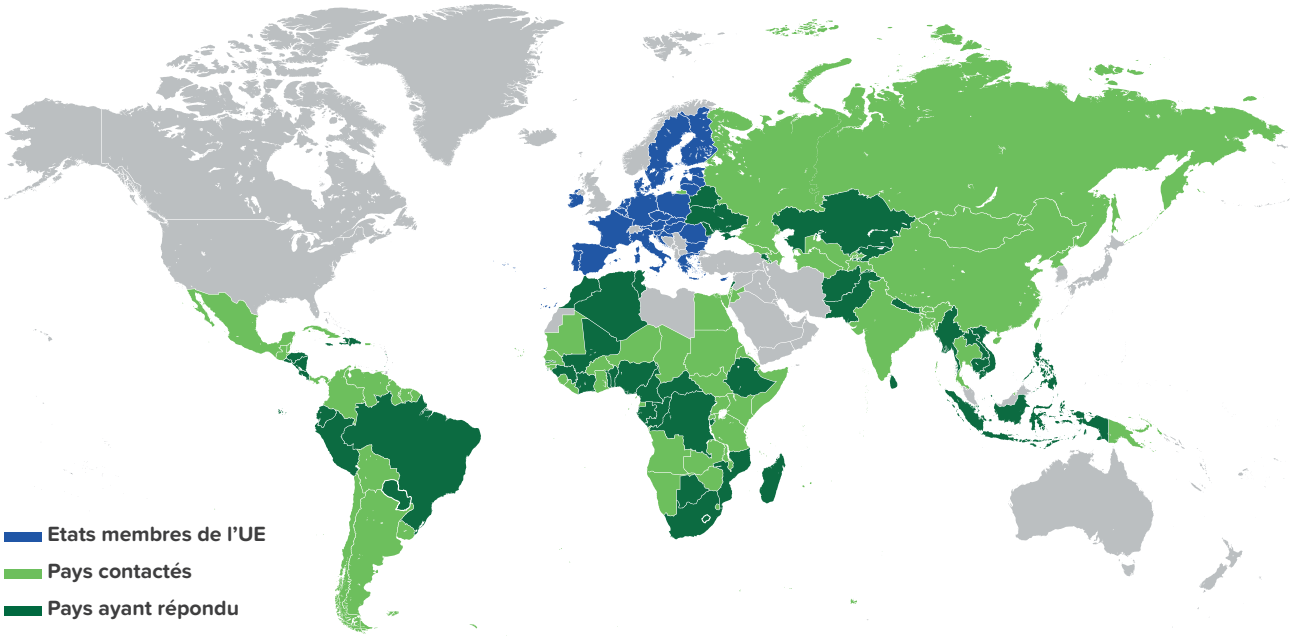

Ainsi, l'ambition générale de cette étude est d'étendre les connaissances partagées des délégations de l'UE et des collectivités territoriales en analysant l'approche développée jusqu'à présent par les délégations de l'UE, pour travailler sur les questions relatives aux compétences des gouvernements locaux et régionaux et soutenir les processus de décentralisation dans les pays partenaires. Elle examine également la manière dont les délégations de l'UE s'engagent avec les gouvernements locaux et régionaux, ainsi que leurs points de vue sur le travail actuel et le potentiel d'engagement des gouvernements locaux et régionaux en tant qu'acteurs efficaces pour la coopération au développement à l'avenir.

Méthodologie

Afin d'évaluer la collaboration entre les délégations de l'UE (DUE) et les gouvernements locaux et régionaux, nous avons effectué une enquête et ensuite interviewé des Délégations de l'UE sélectionnées, en contactant celles qui disposent d'une unité de Coopération au développement pour leur demander un retour d'information sur les projets ainsi que sur leurs impressions et méthodes.[3]

L'enquête écrite a été envoyée à 105 délégations et 53 réponses ont été reçues de différents pays du monde. En outre, des entretiens téléphoniques ont été menés avec 17 répondants, afin de clarifier certains concepts ou d'obtenir des informations et des opinions complémentaires directement auprès des personnes en charge de l'approche et des programmes de développement des collectivités territoriales.[4] Ces démarches ont été menées en collaboration avec l'unité C5 (Villes, autorités locales, numérisation, infrastructures) de la Direction générale de la Coopération internationale et du développement de la Commission européenne(DG DEVCO), qui est chargée de l'approche politique générale des collectivités territoriales.[5]

Pays partenaires participants

La présente étude aborde plusieurs sujets relatifs aux collectivités territoriales dans la coopération au développement.

Tout d'abord, l'élément central du questionnaire portait sur les processus de décentralisation dans le pays : Y en a-t-il eu ? La délégation de l'UE a-t-elle été impliquée et, dans l'affirmative, dans quelle mesure ? Les délégations de l'UE peuvent jouer un rôle actif en finançant ou en soutenant politiquement ces processus. Leurs réponses donnent une idée du degré d'autonomie des gouvernements locaux dans la poursuite de leurs programmes de développement.

Deuxièmement, l'étude a examiné le niveau de connaissance des délégations de l'UE en matière de coopération décentralisée, en particulier entre les collectivités territoriales européennes et celles des pays partenaires, et le rôle que les DUE jouent dans ces partenariats entre acteurs locaux. Cela nous a permis de déterminer le niveau d'interaction entre ces deux catégories d'acteurs du développement et la manière dont ils en tirent profit.

Troisièmement, les délégations de l'UE ont également été interrogées sur les programmes ou projets mis en œuvre pendant la période de programmation actuelle avec ou par l'intermédiaire des gouvernements locaux et régionaux, ainsi que sur les lignes budgétaires, les instruments et les méthodes utilisés. Cette section est particulièrement utile pour aider à analyser et à identifier les approches innovantes et les réussites.

L'avant-projet du rapport a été revu par les membres de PLATFORMA, qui ont apporté des informations supplémentaires concernant la perspective de l'UE et des acteurs de la coopération décentralisée sur le travail des délégations de l'UE, et sur les relations triangulaires entre les collectivités territoriales européennes, l'UE et les gouvernements locaux et régionaux des pays partenaires.

La première section fournit des informations générales et présente les instruments communautaires pertinents. La deuxième section examine les processus de décentralisation dans les pays partenaires, et analyse ensuite l'impact du soutien de l'UE. La troisième section décrit et ventile le travail des délégations de l'UE avec les collectivités territoriales. Enfin, le dernier chapitre de l'étude présente les principaux enseignements tirés et les principales conclusions.

3 Annexe page 37 : Enquête sur les délégations de l'UE en 2020. Donner aux autorités locales des pays partenaires les moyens d'améliorer la gouvernance et d'obtenir des résultats plus efficaces en matière de développement

4 **Délégations de l'UE qui ont répondu à l'enquête (Q1 2020) :** Afghanistan, Afrique du Sud, Arménie, Brésil, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Costa Rica + Nicaragua, Côte d'Ivoire, Djibouti, El Salvador, Équateur, Éthiopie, Guinée (République), Haïti, Indonésie, Jamaïque + Belize, Kazakhstan + Turkménistan, Laos, Liban, Madagascar, Maurice + Comores + Seychelles, Moldavie, Mozambique, Myanmar, Nigeria, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République dominicaine, République kirghize, Timor Leste, Tunisie, Vietnam
Délégations de l'UE qui ont répondu à l'enquête et ont été interviewées (Q1 2020) : Algérie, Belarus, Bénin, Botswana, Burundi, Congo (République), Fidji + Tonga + Vanuatu + Salomon, Gabon + Sao Tome et Principe, Gambie, Honduras, Lesotho, Mali, Maroc, Népal, Sri Lanka + Maldives, Togo, Ukraine.

5 La Direction générale de la Coopération internationale et du développement de la Commission européenne (DG DEVCO) est officiellement devenue la DG Partenariats internationaux le 16 janvier 2021. L'unité C5 est devenue l'unité G2 « Autorités locales, Organisations de la société civile et fondations », https://ec.europa.eu/international-partnerships/news/dg-international-cooperation-and-development-becomes-dg-international-partnerships_en

CHAPITRE 1

CONTEXTE ET INSTRUMENTS

CHAPITRE 1

CONTEXTE ET INSTRUMENTS

L'Union européenne développe depuis longtemps des politiques de coopération avec ses pays partenaires. Le choix des outils, des pays prioritaires et des objectifs a été influencé par de nombreux facteurs, tels que la classification des pays par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE ou l'intérêt stratégique des États membres, ce qui a donné lieu à une série d'instruments opérant avec une variété de buts, de sujets et de méthodologies.

En 2017, le *Nouveau consensus européen pour le développement*[6] soulignait que des partenariats plus solides devraient constituer l'épine dorsale de toute mise en œuvre des ODD. Il reconnaissait également le rôle clé joué par les gouvernements locaux et régionaux, notamment dans les processus décisionnels.

Le Consensus a également reconnu à juste titre que la plupart des ODD ne peuvent être réalisés qu'avec la participation active des gouvernements locaux et régionaux. En gardant cette réalité à l'esprit, le Consensus a appelé l'UE et ses États membres à soutenir, le cas échéant, *« des réformes en faveur de la transparence, de la responsabilisation et de la décentralisation, le but étant que les autorités régionales et locales disposent de davantage de moyens d'action en vue d'une meilleure gouvernance et d'une incidence accrue en matière de développement, et qu'il puisse être mieux remédié aux inégalités au sein des pays. Ils soutiendront les processus visant à aider les personnes à interagir efficacement avec les autorités locales à toutes les étapes du processus de planification et de mise en œuvre des politiques, et renforceront leur coopération avec les autorités locales et autres autorités infranationales, y compris au travers d'une coopération décentralisée. »*

Par la suite, en 2019, la Commission européenne a entamé la phase de préprogrammation de la période pluriannuelle 2021-2027, et a officiellement lancé la phase de programmation début novembre 2020 en envoyant les lignes directrices de programmation aux délégations de l'UE. L'élaboration de feuilles de route de l'UE pour l'engagement avec les autorités locales est également en cours depuis quelques années dans un petit nombre de pays. Les feuilles de route sont élaborées conjointement par la délégation du pays concerné et l'unité chargée des gouvernements locaux à la Commission européenne à Bruxelles. Quatre pays ont participé à la première phase du projet : le Mali, l'Équateur, la Colombie et le Tchad.

Comme on le verra, malgré l'importance croissante que les gouvernements locaux et régionaux acquièrent dans le domaine de la coopération au développement, les programmes de coopération au développement de l'UE n'ont pas encore décidé si une approche géographique devait être utilisée pour les collectivités territoriales, car cela dépend en grande partie de l'autonomie et de la position hiérarchique des collectivités locales et régionales au sein de la structure politique de chaque pays, de la capacité et de la volonté des différentes délégations de l'UE de travailler avec eux, et du degré d'engagement des associations nationales. Les processus de décentralisation, les divisions administratives territoriales, la gestion des ressources publiques et la distribution et la concentration démographiques sont autant de facteurs qui influencent la décision d'impliquer le niveau local dans les programmes de l'UE. En outre, si les collectivités territoriales s'impliquent, ces mêmes facteurs déterminent également le rôle qu'ils jouent dans ces programmes (en tant que bénéficiaires, partenaires, coplanificateurs...).

Dans son dernier Cadre financier pluriannuel, l'UE a introduit plusieurs instruments pour la coopération au développement. Les collectivités territoriales peuvent bénéficier de la plupart de ces instruments, et des exemples de résultats positifs ont été mis en évidence dans la section ci-dessous.[7]

6 Le nouveau consensus européen pour le Développement - Publications Office of the EU (europa.eu) https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/ca80bb57-6778-11e7-b2f2-01aa75ed71a1/language-fr

7 Pour une liste plus détaillée des instruments, vous pouvez consulter PLATFORMA-v2-FR.pdf (platforma-dev.eu) https://platforma-dev.eu/wp-content/uploads/2017/03/PLATFORMA-v2-FR.pdf ou bien le Guide to EuropeAid funding instruments 2014–2020. CSO engagement in EU development cooperation https://concordeurope.org/wp-content/uploads/2016/08/guide_to_europeaid_funding_instruments_2014-2020.pdf (CONCORD, 2016).

Les Instruments d'action extérieure pour le développement de l'Union européenne pour la période de programmation 2014-2020

La présente étude ne portera que sur les instruments liés au développement et ne tiendra pas compte de ceux qui visent l'aide humanitaire, la sûreté nucléaire ou la politique de sécurité. Les fonds européens pour la coopération au développement sont alloués dans le cadre de plusieurs instruments qui ont été différenciés en fonction des objectifs qu'ils visent à atteindre.

Chaque instrument fonctionne conformément à un règlement spécifique qui définit ses objectifs, son cadre, ses priorités et son budget pour la période en question (2014-2020 dans le cas présent). En outre, il existe un règlement commun qui établit des protocoles et des procédures pour tous les instruments de financement de l'UE.[8]

La plupart des instruments sont associés à un programme lié à un pays ou à une région (continent) ou à un thème, ce qui signifie que leurs budgets suivent également certaines priorités et différentes périodes :

- Plans stratégiques pour l'ensemble de la période financière (CFP 2014-2020), élaborés conjointement avec le Service européen pour l'action extérieure (SEAE).
- Programmes indicatifs pluriannuels (PIP) couvrant 2014-2017 et 2017-2020, avec une révision à mi-parcours entre les périodes. Les priorités, les objectifs, les résultats attendus et les indicateurs sont définis, ainsi que les allocations financières indicatives pour les différents objectifs. Ces dernières sont discutées avec les membres du Parlement européen.
- Programmes Indicatifs Nationaux ou Régionaux (PIN ou PIR respectivement) pour les programmes géographiques.
- Plans d'action annuels pour chaque programme, avec des actions concrètes, un budget annuel et des processus. Dans certains cas, ils peuvent être pluriannuels.
- Les programmes de travail annuels comprennent des subventions qui peuvent être accordées au cours de l'année.

Les instruments sont soit **géographiques** soit **thématiques**, à l'exception de l'Instrument de coopération au développement (ICD), qui combine des éléments géographiques et thématiques. Selon les caractéristiques de l'instrument, il peut concerner plus ou moins les autorités locales. L'UE coordonne également les Fonds fiduciaires de l'Union, qui seront examinés séparément.

INSTRUMENTS DE FINANCEMENT DE L'ACTION EXTERIEURE, CFP 2014-2020

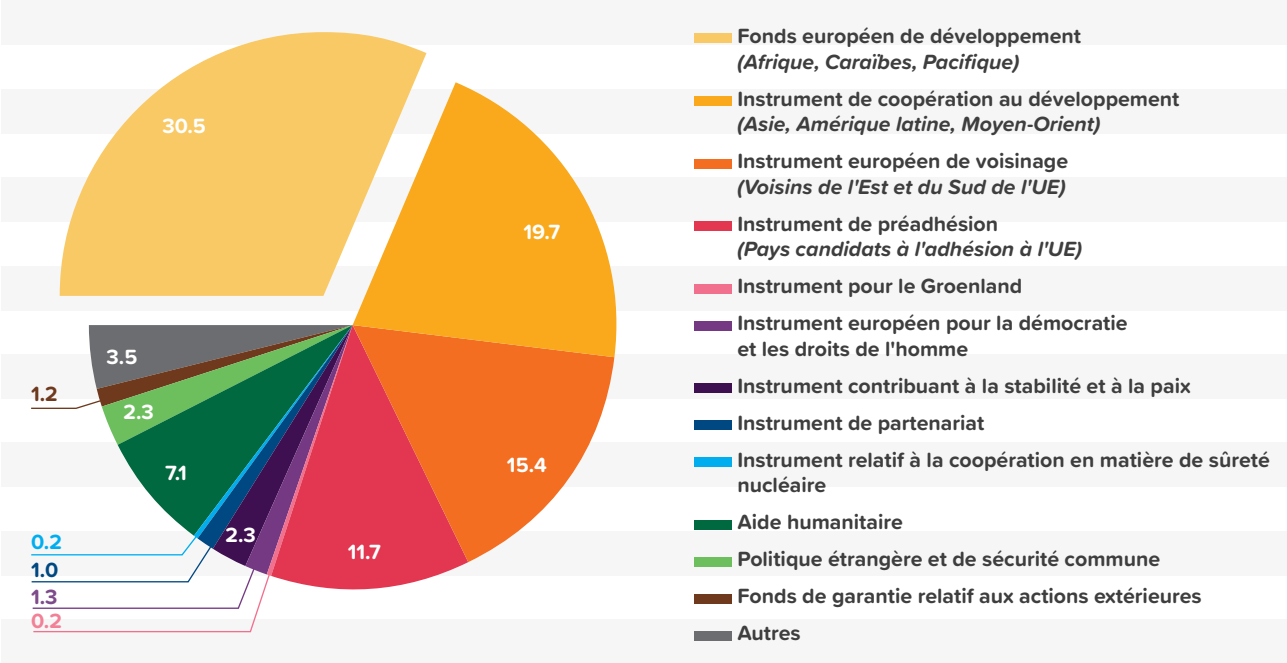

> *Source:* http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2017/572708/IPOL_STU(2017)572708_EN.pdf

8 Règlement (UE) n° 236/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014
https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A32014R0236

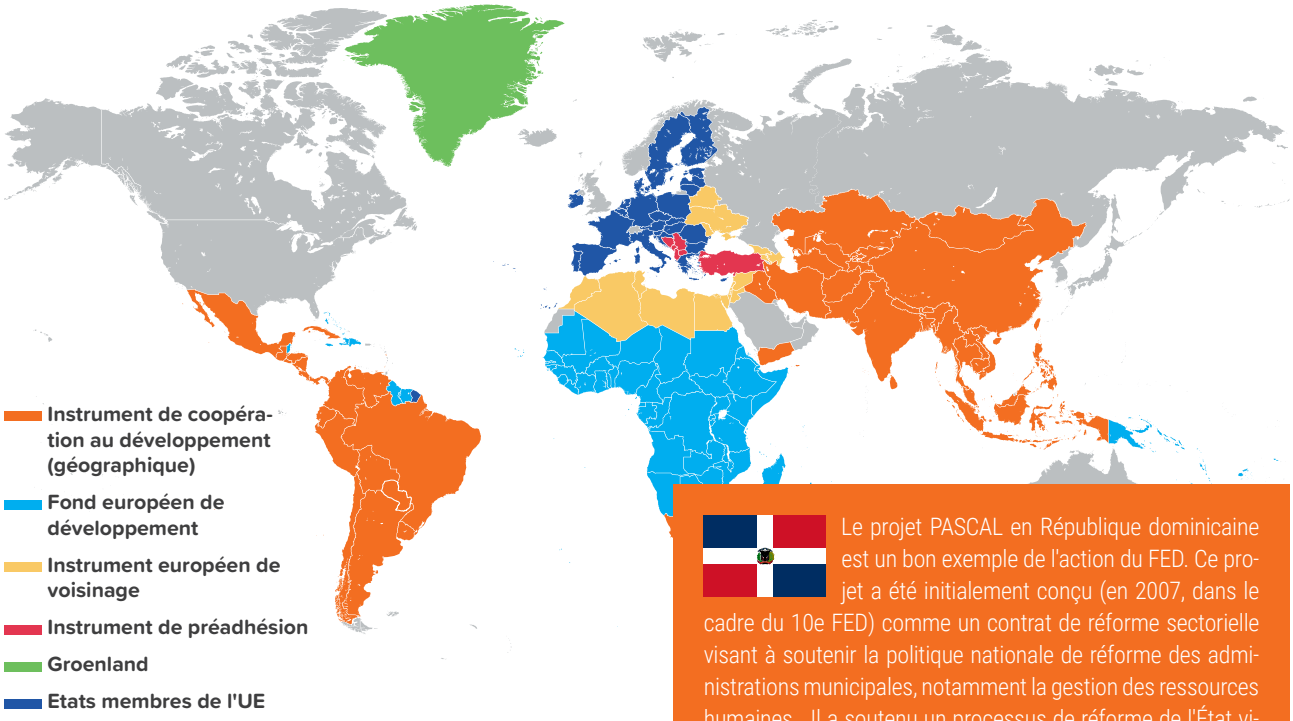

Fonds européen de développement

Le Fonds européen de développement (FED) est un instrument géographique centré sur les pays et territoires ayant des liens historiques particuliers avec certains États membres,[9] regroupés sous le nom d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP), soit 79 pays. Il s'agit du plus grand instrument géographique de la boîte à outils de la politique extérieure de l'UE. Le soutien est destiné aux efforts axés sur l'éradication de la pauvreté, le développement durable, l'État de droit, la démocratie et les droits de l'homme. Les pays les moins avancés, tels que définis par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, sont considérés comme prioritaires.[10] Pour la période 2014-2020, 30,5 milliards d'euros ont déjà été affectés au 11e FED.

Bien qu'il relève de l'administration de la Commission européenne, le financement du FED s'effectue en grande partie en dehors de l'UE, car il est assuré directement par les États membres de l'UE, dispose de son propre règlement financier et est géré en dehors du cadre du budget général de l'UE. Dans la pratique, cela signifie qu'il n'est pas soumis au contrôle parlementaire et qu'il peut fixer ses propres priorités et son propre calendrier. En outre, il est géré par une commission spéciale et toute modification des allocations de fonds ou des questions cibles doit d'abord être approuvée par les États membres.

Le FED soutient les pays ACP par le biais d'une série de moyens, notamment des projets, l'appui budgétaire aux gouvernements nationaux, un soutien sectoriel ou des investissements, etc. Les collectivités territoriales peuvent en bénéficier de plusieurs façons. Si l'appui budgétaire est conditionné à une amélioration de la gouvernance, par exemple, ou s'il est rattaché à un programme de développement relatif à l'eau et à l'assainissement, les collectivités territoriales peuvent bénéficier indirectement d'un soutien financier soit par l'intermédiaire du gouvernement central, soit par des programmes interrégionaux ou des lignes d'appui sectoriel. Selon les délégations de l'UE, le FED cherche généralement à stimuler le développement local et la participation des citoyens et à soutenir les processus de décentralisation, qui exigent tous que les acteurs infranationaux jouent un rôle clé.

Le projet PASCAL en République dominicaine est un bon exemple de l'action du FED. Ce projet a été initialement conçu (en 2007, dans le cadre du 10e FED) comme un contrat de réforme sectorielle visant à soutenir la politique nationale de réforme des administrations municipales, notamment la gestion des ressources humaines. Il a soutenu un processus de réforme de l'État visant à faire des autorités locales des acteurs efficaces et responsables du développement. Le projet a été mené dans 40 municipalités pilotes et a bénéficié de la participation du Ministère de l'administration publique (MAP) et des OSC locales. Outre un volet d'aide budgétaire, des mesures complémentaires comprenaient une assistance technique fournie au Ministère, un soutien au renforcement des capacités de l'association nationale des gouvernements locaux, de la FEDOMU et des OSC. Il a également utilisé un outil logiciel pour le suivi des performances locales (SISMAP Municipal) et un système de subventions fondé sur le rendement pour récompenser les municipalités performantes. L'accent mis sur le gouvernement local a maintenant été intégré dans le Programme indicatif national actuel (2014-2020), qui s'inspire de la Stratégie nationale de développement pour 2030. Il comprend une disposition pour un développement *« territorialement équilibré et intégré »*.

Un autre exemple est le projet des Îles Salomon sur la Gouvernance provinciale et la prestation de services (FED/2020/041-544). Étant donné la population relativement restreinte dispersée sur une vaste zone de l'océan Pacifique, l'éloignement géographique et l'isolement entravent la prestation efficace de services dans les Îles Salomon. Ce projet vise à renforcer les capacités et l'infrastructure des gouvernements provinciaux afin d'en améliorer la prestation des services publics.

Instrument de financement de la coopération au développement

L'Instrument de financement de la coopération au développement (ICD) est le deuxième plus important et le plus vaste instrument d'aide financière au développement (19 661,64 millions d'euros, soit 1,81 % du Cadre financier pluriannuel). Ses principaux objectifs sont l'éradication de la pauvreté, le développement social et économique durable, la gouvernance, les droits de l'homme et la démocratie. Il comporte deux dimensions : géographique et thématique.

9 Read the EP In-depth analysis of the EDF: https://www.europarl.europa.eu/EPRS/EPRS-IDA-542140-European-Development-Fund-FINAL.pdf
10 DAC list of ODA recipients http://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/daclist.htm

Dimension géographique

L'ICD gère tous les programmes bilatéraux entre l'UE et les pays partenaires, y compris le soutien aux pays ou régions non couverts par d'autres instruments géographiques (tels que celui que nous venons de décrire). L'Amérique latine, l'Asie centrale, le Moyen-Orient et l'Afrique subsaharienne entrent tous dans cette catégorie. Les lignes budgétaires géographiques pour la période 2014-2020 s'élèvent à 11 809 millions d'euros, soit plus de la moitié du budget global de l'ICD.

Un exemple d'accord bilatéral dans le cadre de l'ICD est l'accord de Coopération UE-Afghanistan, qui soutient les gouvernements infranationaux et la décentralisation dans ce pays par le biais d'une série de projets. Dans le cadre de ces projets, les municipalités travaillent en tant que parties prenantes, à côté du Ministère du développement urbain et de la Direction indépendante de la gouvernance locale. Les programmes sont axés à la fois sur le renforcement des capacités des institutions locales et sur le soutien à la prestation de services aux citoyens. Les actions de renforcement des capacités vont de pair avec le soutien aux secteurs de la santé, de l'agriculture et de la migration, ce afin de construire ensemble la gouvernance infranationale.

Dimension thématique

L'ICD comprend également le **Programme panafricain**, ainsi que deux groupes de programmes thématiques : les **Biens publics mondiaux et les défis qui les accompagnent** (GPGC) et les **Organisations de la société civile et les autorités locales** (OSC-AL). Il dispose d'une enveloppe budgétaire de 7 843 millions d'euros.

Le programme OSC-AL est le principal instrument de l'arsenal de la politique extérieure de l'UE utilisé par les DUE pour soutenir directement les collectivités territoriales dans le monde entier.

Grâce à une structure qui soutient directement les collectivités territoriales, plus de la moitié des 273 projets liés aux GLR mentionnés par les délégations de l'UE ont été financés par la ligne budgétaire OSC-AL.

La ligne budgétaire thématique pour les OSC-AL est composée de trois éléments (Organisations de la société civile, Autorités locales et Education et sensibilisation au développement). La ligne AL a été affectée à la promotion du rôle des autorités locales en tant que responsables politiques et décideurs, afin d'en accroître la responsabilité en matière d'élaboration des politiques et de prestation de services au niveau local.

Selon les délégations de l'UE, l'originalité du programme OSC-AL (1 907 millions d'euros dans le CFP 2014-2020) consistait dans le fait qu'il était conçu pour soutenir les initiatives locales, les jumelages, les partenariats entre OSC et AL et l'amélioration de la coopération entre les autorités locales de manière plus directe et plus efficace que les programmes bilatéraux ou géographiques, et que les associations nationales de gouvernements locaux pouvaient bénéficier de cet instrument. Cela a donné lieu à des projets plus ciblés, plus innovants et plus souples, visant un large éventail de questions allant de l'eau et de l'assainissement ou des infrastructures à la participation des citoyens et à la démocratie. Bien que ses effets aient souvent été limités par des contraintes liées au montant du budget, à la courte durée ou au faible niveau de compétences des collectivités territoriales dans chaque pays, l'instrument semble avoir été largement utilisé par un grand nombre de délégations de l'UE dans chaque région : Amérique latine, Asie du Sud et centrale, Afrique centrale et australe, Moyen-Orient et Pacifique. La Politique européenne de voisinage[11] couvre les pays qui bénéficient le moins de la ligne budgétaire OSC-AL (à quelques exceptions près), notamment là où l'instrument de voisinage et les programmes bilatéraux ont une plus grande marge de manœuvre pour financer les collectivités territoriales.

PROJETS AVEC LES GLR MENTIONNES PAR LES DUE

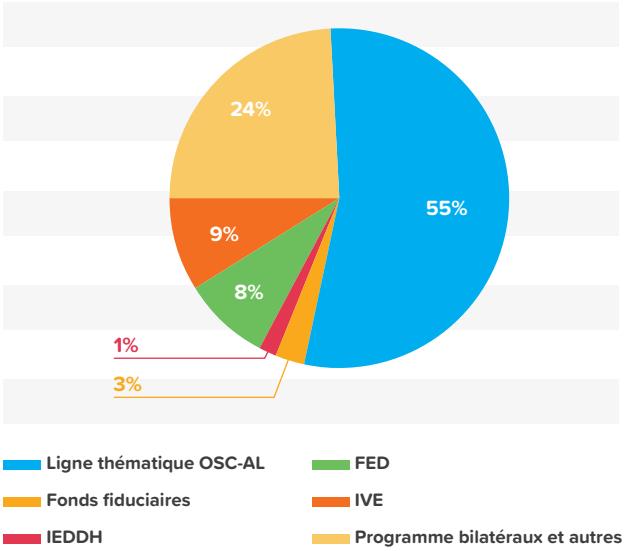

Onze projets au Cap-Vert constituent de bons exemples de ce que le financement au titre de cette ligne budgétaire peut aider à réaliser. Ils visaient un ensemble d'objectifs très spécifiques, à savoir le tourisme durable (un secteur économique important dans le pays), le développement urbain, la gestion et l'aménagement du territoire. Deux projets impliquant l'Association nationale des autorités locales du pays ont été particulièrement remarquables. Le projet *« Construire des villes sûres et durables »*, récemment achevé, a contribué à améliorer la planification et la gestion de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire en promouvant les bonnes pratiques urbaines dans 22 municipalités du Cap-Vert. L'Association nationale a également bénéficié d'un financement pour l'action *« Valoriser notre espace public »*, une initiative visant à promouvoir un développement territorial local durable et à renforcer l'autonomie des municipalités dans la gestion du territoire, renforçant ainsi les capacités des autorités locales à s'engager dans 0une planification urbaine durable et inclusive à long terme.

11 La Politique européenne de voisinage a été lancée en 2003/2004 pour régir les relations entre l'UE et 16 de ses voisins les plus proches à l'est (Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldavie et Ukraine) et au sud (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie).

Un autre exemple où l'association nationale des gouvernements locaux d'un pays partenaire a joué un rôle majeur est celui de la Jamaïque. Dans le cadre d'un partenariat entre l'Association des gouvernements locaux de la Jamaïque (ALGAJ) et le Forum des gouvernements locaux du Commonwealth (CLGF), des projets pilotes axés sur les ODD ont été mis en œuvre dans trois municipalités : la municipalité de Trelawny (« Agriculture à petite échelle et tourisme local »), la municipalité de St Thomas (« Développement économique local et aménagement du territoire ») et la municipalité de St James (« Étude de préfaisabilité sur le compostage pour Montego Bay »). L'ALCAJ a dirigé les projets avec le soutien du bureau régional du CLGF.

Un exemple de coopération internationale sous l'égide du programme Éducation au développement et sensibilisation (DEAR) est le « AMITIE Code » en cours, un projet novateur de sensibilisation et d'apprentissage sur les migrations, le développement et les droits de l'homme réalisé par le Fonds andalou des municipalités pour la solidarité internationale (FAMSI, coordinateur principal des partenaires de la région d'Andalousie), en collaboration avec la région d'Émilie-Romagne et huit villes (Bologne, Hambourg, Reggio Emilia, Riga, Loures, Lisbonne, Toulouse, Séville). L'expérience du travail en partenariat avec des pairs sur des projets DEAR dans le domaine de la coopération internationale a conduit à d'autres activités ayant un large impact, impliquant des enseignants et des fonctionnaires des autorités locales ainsi que des enseignants et des étudiants de la communauté locale au sens large, grâce à l'utilisation de matériel visuel en ligne. Le projet « Ne gaspillez pas notre futur » (Don't Waste ouf future) (2015-2018), a permis au FAMSI de mobiliser les élus locaux pour qu'ils rédigent et signent une charte paneuropéenne sur la nécessité de lutter contre le gaspillage alimentaire.[12] Cette charte a ensuite été présentée aux institutions européennes et a entraîné un changement important dans l'opinion publique. Abordant un sujet similaire, le projet « NoPlanetB » a permis au FAMSI de mobiliser activement un large éventail d'acteurs de la communauté, notamment les écoles, le secteur de l'économie sociale, les entreprises privées et les gouvernements locaux et régionaux de la communauté d'Andalousie, afin de trouver des solutions innovantes pour réduire l'impact du changement climatique.

L'Instrument européen de voisinage

L'instrument européen de voisinage (IEV)[13] est un instrument géographique conçu non seulement pour renforcer les relations, mais aussi pour apporter des avantages tangibles à l'UE et à ses partenaires du voisinage oriental et méridional, notamment par le soutien aux initiatives régionales et locales axées sur le développement, la réduction de la pauvreté, la cohésion économique, sociale et territoriale interne, le développement rural, les actions de lutte contre le changement climatique et la résilience aux catastrophes. Les collectivités territoriales peuvent bénéficier de diverses aides bilatérales, de programmes régionaux et d'actions directes mises en œuvre dans le cadre de ce programme, qui disposait d'un budget total de 15,4 milliards d'euros pour la période 2014-2020.

Dans les zones où l'UE et les pays voisins ont des frontières communes, **la coopération transfrontalière** est financée conjointement par l'IEV et le Fonds européen de développement régional (FEDER).

La méthodologie et les objectifs varient d'un pays à l'autre, en fonction du niveau d'autonomie des gouvernements locaux et régionaux et des priorités du pays partenaire. Toutefois, selon les délégations de l'UE qui ont répondu à l'enquête, on peut déceler dans ces pays une tendance générale à canaliser les fonds (à quelques exceptions près) par le biais des systèmes territoriaux hautement centralisés, c'est-à-dire qu'ils doivent passer par les institutions du gouvernement central ou du moins recevoir leur autorisation préalable. C'est également le cas des fonds provenant de la ligne OSC-AL.

12 Charte 2015 « Ne gaspillez pas notre futur ». https://www.acrplus.org/images/project/DWOF/DWOF_Charter_2015.pdf

13 https://ec.europa.eu/regional_policy/fr/policy/what/glossary/e/european-neighbourhood-investment

Un exemple de ce système d'allocation de fonds est le Programme régional d'investissement et de compétitivité du Bélarus (BRIC - IEV/2019/042-030), qui vise à combler le fossé économique régional au Bélarus. Le projet a pour but de contribuer au développement de politiques publiques plus efficaces afin d'améliorer la croissance économique et l'emploi dans les régions et les districts, réduisant ainsi les disparités géographiques et sociales. Il existe des subventions pour les autorités locales, destinées à soutenir les actions économiques et sociales prioritaires, menées en partenariat avec les acteurs locaux, dans les zones de croissance économique, mais elles doivent d'abord être approuvées par le gouvernement national. L'accent a été mis non seulement sur la mise en œuvre du programme, mais aussi sur l'amélioration des capacités institutionnelles au niveau national au profit de l'analyse économique régionale, de la formulation des politiques et de la formation des fonctionnaires et d'autres acteurs du développement local. Apparemment, la réponse locale a été très positive et la délégation de l'UE au Bélarus a demandé un soutien accru du Ministère de l'économie afin d'élargir la portée du programme pour atteindre un plus grand nombre de municipalités.

Au Liban, où la crise syrienne a accentué les différences socio-économiques entre les régions, un certain nombre de programmes de l'UE (par exemple, RELOC[14]) ont été mis en place pour améliorer la gouvernance locale, le développement socio-économique et le marché du travail local pour les jeunes, avec l'approbation et/ou la collaboration du gouvernement central. Ces programmes visent également à renforcer les capacités des municipalités à fournir des services de base, tels que l'approvisionnement en eau et la gestion des déchets solides. En même temps, l'UE soutient les efforts déployés par le Liban pour décentraliser son système administratif.

L'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme

L'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) est un programme thématique qui vise à promouvoir la démocratie et les droits de l'homme dans le monde entier en soutenant les initiatives de la société civile.

Le programme utilise une méthodologie d'appel à propositions et presque toutes les entités juridiques (y compris les autorités locales, mais à l'exclusion des partis politiques) peuvent y participer. Cela fait de l'IEDDH un instrument utile pour promouvoir la participation, la transparence et la démocratie au niveau local, généralement en collaboration avec d'autres parties prenantes comme les OSC ou les organisations multilatérales.

Un exemple d'IEDDH est le projet cambodgien « Soutenir un engagement civique significatif pour une meilleure responsabilisation en tirant parti des technologies numériques » (IEDDH 2019/410-632), qui a fait l'objet d'un contrat de subvention attribué à un partenariat dirigé par CARE Allemagne pour soutenir la mise en œuvre et la numérisation des Processus de responsabilité sociale intégrée (ISAF) dans les communautés. Selon la délégation de l'UE sur place, le programme de Développement démocratique sous-national (géographique) a bien marché dans ce cas, conduisant à des réussites en matière d'autonomisation des citoyens.

En raison du rétrécissement de l'espace civique, les jeunes hésitent à participer à des activités politiques. L'engagement civique et la participation politique sont largement associés au risque, ce qui entraîne un manque de soutien et d'encouragement de la part des parents et des communautés. Le projet visait à renforcer les capacités de 14 OSC, conseils municipaux, bureaux de district, municipalités, centres de santé, districts opérationnels, écoles primaires, écoles secondaires et autres institutions, notamment le Ministère de l'environnement, les départements provinciaux de l'environnement, à jouer leur rôle de prestataires de services dans 30 districts et 120 communes à Mondul Kiri, Ratanak Kiri et Koh Kong. Des jeunes citoyens (15-30 ans) ont été sélectionnés pour agir en tant que Facilitateurs de la Responsabilité Communautaire (Community Accountability Facilitators - CAFs) et faciliter le dialogue entre la communauté et le gouvernement local.

Un autre exemple est le projet « Espaces pour la paix », qui vise à renforcer la protection des enfants dans la province de Maguindanao aux Philippines (IEDDH/2016/380-194). L'accent a été mis sur les droits de l'homme, et les parties prenantes chargées de sa mise en œuvre ont été les autorités locales et les OSC locales. La délégation de l'UE dans ce pays a déclaré qu'il s'agissait d'un projet très réussi.

14 Relance de l'économie locale au Liban.

Les Fonds fiduciaires de l'Union

Les fonds fiduciaires de l'Union sont constitués d'une réserve commune à laquelle différents donateurs, à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE (y compris des organisations internationales), ont apporté des fonds pour les actions d'urgence et les actions postérieures à la phase d'urgence, ou pour des actions thématiques. Les conditions requises pour la création d'un fonds fiduciaire de l'Union sont énoncées à l'article 234 du Règlement financier de l'UE de 2018. Ce fonds exceptionnel, relativement récent, doit respecter des lignes directrices financières spécifiques et est administré par un comité ou un conseil de direction ad hoc. Le conseil est présidé par la Commission européenne et comprend un représentant pour chaque donateur, même pour ceux qui ne font pas partie de l'UE. Le conseil est régi par des règles spécifiques établies lors de la réunion constitutive des fonds.

Les fonds fiduciaires de l'Union ont été créés en vertu du règlement financier de l'UE de 2013. Ils ne font pas partie du budget de l'UE et offrent la possibilité de combiner différents moyens d'aide extérieure. Ils permettent donc d'adapter les outils et les moyens financiers à une situation d'urgence ou à des conditions spécifiques, afin de fournir le soutien nécessaire en fonction des circonstances. Contrairement aux autres moyens de financement proposés par les institutions européennes, les fonds fiduciaires constituent une façon plus rapide et plus ciblée de mobiliser des ressources. La Commission européenne les administre et rend compte de leur utilisation au Parlement européen et au Conseil (demandant parfois leur approbation au préalable).

Les fonds fiduciaires de l'Union ne peuvent être établis et mis en œuvre qu'aux conditions suivantes :

- *« L'intervention de l'Union apporte une valeur ajoutée, ce qui signifie que les objectifs des fonds fiduciaires de l'Union, en particulier pour des raisons d'échelle ou d'effets potentiels, peuvent être mieux atteints au niveau de l'Union qu'au niveau national et l'utilisation des instruments de financement existants ne serait pas suffisante pour atteindre les objectifs des politiques de l'Union ;*
- *Les fonds fiduciaires de l'Union apportent à cette dernière une visibilité politique et des bénéfices évidents en termes de gestion ainsi qu'un meilleur contrôle, par l'Union, des risques et des décaissements des contributions de l'Union et des autres donateurs ;*
- *Les fonds fiduciaires de l'Union ne font pas double emploi avec d'autres sources de financement existantes ou des instruments semblables sans qu'il y ait additionnalité ;*
- *Les objectifs des fonds fiduciaires de l'Union sont alignés sur les objectifs de l'instrument de l'Union ou du poste budgétaire à partir duquel ils sont financés. »*

À la demande du gouvernement colombien, l'UE a créé le Fonds fiduciaire pour la Colombie en 2016. Ce fonds a été établi pour apporter au pays un soutien technique et financier pour la mise en œuvre de l'Accord de paix. Grâce aux projets qu'il a financés, le fonds a contribué à stimuler l'activité et la productivité économiques, à renforcer la présence légitime de l'administration officielle dans les territoires précédemment sous le contrôle de la guérilla, à reconstruire le tissu social et à soutenir la réconciliation et la réintégration sociale et économique des anciens combattants. La priorité a été donnée aux zones rurales locales, car les dommages infligés par le conflit y ont eu un effet disproportionné. En fait, le premier objectif du fonds fiduciaire est de « soutenir les projets de développement rural avec une approche territoriale. » En introduisant un mécanisme de consultation entre les institutions nationales, les collectivités territoriales et les OSC locales, il favorise une approche ascendante du développement économique local. Le gouvernement central a depuis établi une liste d'environ 200 municipalités jugées prioritaires pour la mise en œuvre, dans la phase post-conflit, de 30 à 40 plans de développement qui visent différents secteurs en utilisant une approche territoriale.

CHAPITRE 2

UN REGARD PLUS APPROFONDI SUR LES PROCESSUS DE DÉCENTRALISATION

UN REGARD PLUS APPROFONDI SUR LES PROCESSUS DE DÉCENTRALISATION

Concepts

L'élaboration de politiques publiques appropriées et la fourniture de services publics adéquats par les gouvernements locaux et régionaux dépendent largement de la structure politique et territoriale de chaque pays, ainsi que de la manière dont les compétences et les ressources sont réparties entre les territoires. Pour bien comprendre pourquoi il est essentiel de collaborer avec les collectivités territoriales dans le domaine de la coopération au développement, nous devons d'abord examiner l'état des lieux de la décentralisation, les processus en jeu et leur évolution dans les différents pays partenaires.

La décentralisation est le processus de déconcentration politique, le transfert de pouvoirs fiscaux et décisionnels du gouvernement central aux niveaux local et régional.[15] Il s'agit d'un élément qui ne peut être négligé dans les discussions sur la coopération au développement avec les collectivités territoriales ni dans les approches des gouvernements locaux et régionaux. Plus le degré d'autonomie et l'adéquation des ressources d'un gouvernement local sont importants, plus sa capacité à proposer des actions de développement personnalisées, innovantes et responsables est élevée,[16] ce qui lui donne une plus grande liberté pour s'engager dans un partenariat avec d'autres acteurs. Différents niveaux de décentralisation signifient différents niveaux d'autonomie et de responsabilité ou, en d'autres termes, différents niveaux de contrôle ou de restriction par le gouvernement central. Il existe autant de modèles de décentralisation que de pays, ce qui signifie que chaque processus national est unique en raison de facteurs historiques, économiques, culturels et sociaux.[17]

Bien que les processus et les décisions de décentralisation soient conditionnés par de nombreux facteurs (ressources limitées, capacités institutionnelles...), ils constituent avant tout un choix politique. La décentralisation offre un potentiel énorme en termes de renforcement des principes de transparence et de responsabilité.[18] Le principe de responsabilisation est plus efficace au niveau local, car la délégation de pouvoir aide à ce que le gouvernement soit obligé de rendre compte de la manière dont il assure la prestation des services publics ou la mise en œuvre des politiques de réforme de développement destinées aux citoyens. La décentralisation augmente également les possibilités de participation ouverte et directe des citoyens à la vie de la communauté. En tant que partie intégrante de la démocratisation, ce processus est étroitement lié au renforcement de la participation des citoyens à la prise de décision.

À cet égard, les OSC locales, le secteur privé, le monde universitaire ou d'autres collectivités territoriales sont mieux placés pour interagir avec les institutions proches qu'avec les institutions centrales plus éloignées. La capacité des collectivités territoriales à coopérer avec d'autres acteurs leur permet de constituer un réseau dans le-

quel les capacités, les ressources et l'innovation peuvent créer des synergies axées sur des objectifs de développement communs.

Le principe de subsidiarité est l'un des concepts de base de la décentralisation. Il permet aux grands pays de disposer de services publics et d'une présence administrative sur l'ensemble de leur territoire, en créant une concentration géographique au niveau local pour coordonner plus efficacement les programmes nationaux, étatiques, provinciaux, de district et locaux et en garantissant de meilleures possibilités de participation des résidents locaux au processus décisionnel.[19] Même s'ils sont responsables de la gestion d'une si grande variété de territoires présentant des problèmes et des circonstances différents, les gouvernements locaux et régionaux sont idéalement bien placés pour formuler des politiques publiques plus efficaces et adaptées aux besoins des citoyens, sans laisser personne en arrière.

En outre, étant les institutions les plus proches des citoyens, les gouvernements locaux peuvent plus facilement traduire les questions de développement humain en réalités tangibles : eau et assainissement, mobilité publique, gestion des déchets ou développement économique local, par exemple.[20]

Une autonomie et des compétences adéquates aux niveaux local et régional, des rôles suffisants des fonctionnaires, ainsi que des gouvernements locaux et régionaux responsables, transparents et efficaces, sont autant de conditions préalables fondamentales à une gouvernance démocratique efficace et à la prestation efficiente de services publics infranationaux, tant en Europe que dans les pays partenaires.

Pour avoir un aperçu vraiment complet des processus de décentralisation, il est utile d'examiner les tendances de décentralisation en cours dans les pays partenaires.

Résultats et analyse par région

Sur la base de notre échantillon de 54 pays (qui comprend les réponses de 53 délégations de l'UE à nos questions sur la décentralisation), nous pouvons affirmer que la décentralisation est une tendance croissante dans le monde entier. Néanmoins, cette tendance présente des variations substantielles en termes de forme

15 « Document de réflexion : Les processus de décentralisation à la croisée des chemins : État des lieux et perspectives. », CGLU. http://www.uclg-decentralisation.org/sites/default/files/concept_paper_cglu_comision_descentralizacion_EN.pdf
16 La Banque Mondiale sur la Décentralisation http://www1.worldbank.org/publicsector/decentralization/what.htm
17 Pour une description plus détaillée des processus de décentralisation https://www.oecd.org/cfe/Policy%20highlights_decentralisation-Final.pdf
18 Voir « 12 principes de bonne gouvernance », Conseil de l'UE https://www.coe.int/en/web/good-governance/12-principles
19 La Banque Mondiale sur la décentralisation http://www1.worldbank.org/publicsector/decentralization/what.htm
20 VNG & PLATFORMA : Comment les programmes nationaux et régionaux des États membres de l'UE soutiennent les activités de développement des gouvernements locaux dans les pays partenaires. http://platforma-dev.eu/wp-content/uploads/2019/05/VNG_001_publication_WEB_01a.pdf et OECD : Remodeler la coopération décentralisée au développement, le rôle clé des villes et des régions pour l'Agenda 2030 https://read.oecd-ilibrary.org/urban-rural-and-regional-development/reshaping-decentralised-development-co-operation_9789264302914-en#page1

et de vitesse, étant donné que 34 des 53 délégations de l'UE (DUE) qui ont répondu à notre enquête déclarent que des processus de décentralisation sont en cours dans les pays partenaires où elles sont basées, mais que, d'après 8 d'entre elles au moins, la situation est « compliquée ». Ces situations compliquées peuvent être imputables à une grande variété de circonstances. Commençons par examiner brièvement certaines tendances de décentralisation dans des régions reflétant ce que révèlent les réponses des DUE.

La situation dans **le Voisinage Sud** a été décrite comme « délicate » par les délégations de l'UE qui ont répondu à l'enquête, avec des rapports faisant état d'un soutien important de l'UE aux efforts de plaidoyer des collectivités territoriales et d'un cadre juridique pour la décentralisation, mais les procédures ont été lentes et il y a eu un manque général de volonté politique nationale pour décentraliser davantage. L'instabilité politique dans certains pays rend également difficile le lancement de réformes de grande envergure.

Selon les DUE, la plupart des pays du **Voisinage oriental et d'Asie centrale** sont fortement centralisés et la décentralisation se fait à des rythmes différents selon la taille et la population du pays, avançant ou reculant au rythme des derniers changements politiques. Différentes réformes, telles que la fusion des collectivités territoriales (en Arménie), méritent d'être suivies en raison du changement de pouvoir politique, qui peut donner aux collectivités territoriales une plus grande marge de manœuvre et de compétences, notamment en ce qui concerne la répartition des ressources.

Les **pays africains** (hormis ceux du Maghreb) ont, à quelques exceptions près, entrepris de vastes réformes de décentralisation (les grands pays à un rythme plus lent que les petits), et bien qu'ils soient partis de structures initiales très différentes, ils sont confrontés à des problèmes et des obstacles similaires dans la mise en œuvre effective de ces réformes. Nous reviendrons plus en détail sur ce sujet.

Les **pays d'Amérique centrale** et **du Sud** ont récemment fait l'objet de processus de recentralisation, en raison de l'instabilité politique générale à laquelle beaucoup sont confrontés, ce qui fragilise les gouvernements locaux et régionaux. Cependant, même dans les cas où les gouvernements centraux sont réticents à renoncer à aucun pouvoir politique ou ressource, il n'est pas rare que les collectivités territoriales soient accablés d'une part disproportionnée de responsabilités. Les délégations de l'UE leur apportent leur soutien dans la plupart des cas, en renforçant leurs capacités à traiter les problèmes locaux et à fournir des services de base.[21]

Les pays **asiatiques** sont, pour la plupart, actuellement en plein processus de décentralisation. Il existe cependant d'énormes différences entre eux. Par exemple, l'Indonésie est un grand pays avec un niveau élevé de décentralisation en place ; le pays a cinq niveaux de gouvernance et organise des élections pour les trois premiers. Le Népal est actuellement en cours de fédéralisation et a déjà organisé ses premières élections locales en 2017 en vertu de la nouvelle constitution, tandis que le Myanmar connaît des changements majeurs qui pourraient être considérés comme une recentralisation, avec des élections nationales et régionales mais pas d'élections locales.

Dans les régions plus insulaires, telles que les **Caraïbes** et le **Pacifique**, la décentralisation n'est pas considérée comme une priorité ou comme un meilleur moyen de mettre en œuvre les politiques de développement. Selon les délégations de l'UE, cela est dû soit à un territoire limité (dans le cas du Belize, ou d'États insulaires comme la Jamaïque, par exemple), soit au fait qu'ils ont de vastes zones à gérer (dans les pays insulaires comme Fidji ou la Micronésie).

Une tendance générale à la décentralisation gagne lentement du terrain dans les pays partenaires. Parmi les cas inclus dans cette étude, deux en particulier méritent un examen approfondi : l'Indonésie et l'Arménie.

INSTRUMENTS DE FINANCEMENT DE L'ACTION EXTERIEURE, CFP 2014-2020

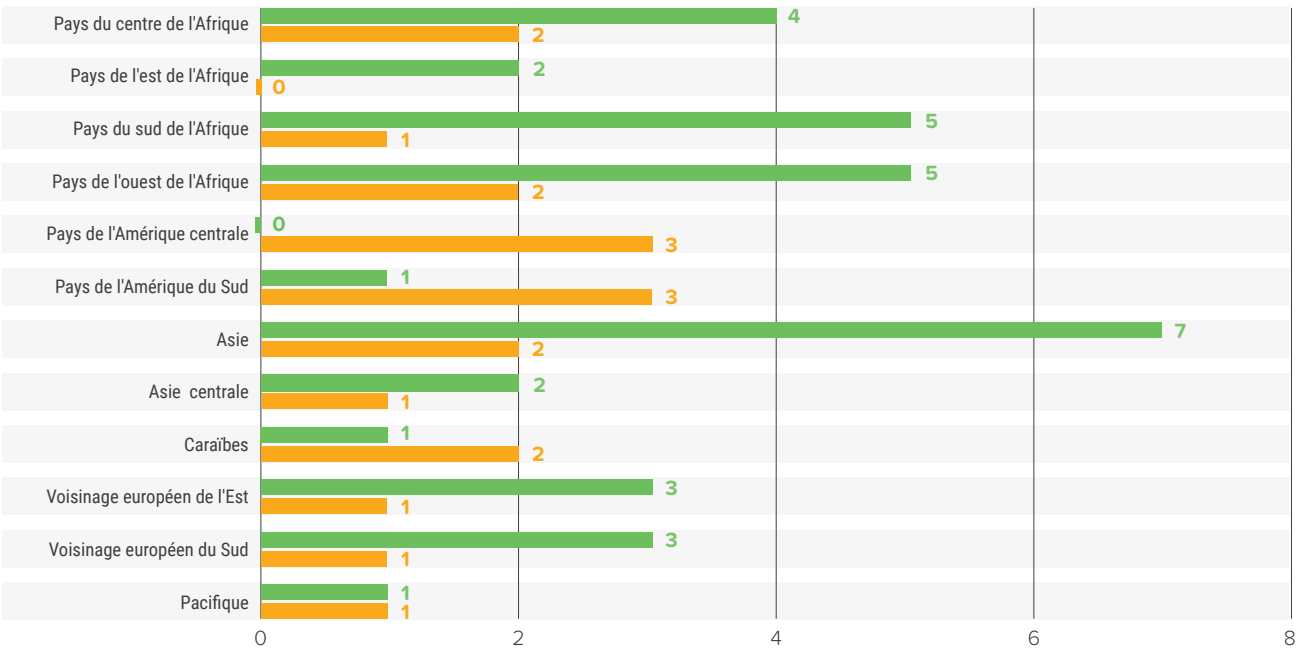

21 Il convient de noter que nous ne disposons pas de beaucoup de comptes rendus de première main de cas en Amérique du Sud pour analyse.

Indonésie

L'Indonésie est une République unitaire divisée en six niveaux de gouvernement : le gouvernement central, 34 provinces, 416 districts (kabupaten), 98 villes (kota), 7 217 sous-districts (kecamatan) et 83 344 villages (desa/kelurahan), à partir de 2019.

Depuis 1999, l'introduction de la législation sur l'autonomie régionale a permis de déléguer aux régions un large éventail de fonctions liées à la prestation de services publics, tout en conférant aux conseils régionaux élus des pouvoirs supplémentaires de supervision et de contrôle des administrations régionales. Les gouvernements locaux sont désormais responsables de la planification, du financement et de la mise en œuvre des politiques dans des secteurs tels que les travaux publics, la santé, l'éducation, l'agriculture, les transports, l'industrie et le commerce, les investissements et l'environnement. Le gouvernement central demeure responsable des questions concernant la sécurité nationale, la politique étrangère et monétaire, la justice, la défense et les affaires religieuses. Avant la réforme, les gouvernements locaux fonctionnaient principalement comme des agences chargées de mettre en œuvre les politiques et les programmes nationaux. En 2014, un nouveau règlement a accordé une plus grande autonomie aux villages ainsi que le droit de recevoir un « fonds de village ».

Les chefs de gouvernement régionaux sont désormais élus directement, tout comme le président au niveau national. Toutefois, la complexité du cadre juridique a entraîné une certaine confusion quant aux rôles, responsabilités et obligations de rendre compte précis incombant aux différents niveaux de gouvernement. Les recettes et les budgets sont souvent sources de discorde, car les ressources affectées aux collectivités territoriales ne correspondent parfois pas à leur nouveau niveau de responsabilités.

La délégation de l'UE dans ce pays gère un programme de soutien dans le cadre d'un Fonds fiduciaire géré par le PNUD. Le projet s'intitule « Partenariat pour la réforme de la gouvernance en Indonésie ». Il vise à promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance en Indonésie par le développement de systèmes transparents et responsables et par les opérations nécessaires dans les institutions sociales indonésiennes pour garantir que le processus démocratique s'ancre de manière irréversible dans le tissu de la société indonésienne. En ce qui concerne la décentralisation, le projet a assuré l'introduction sans heurts et efficace de nouveaux régimes administratifs, un véritable contrôle par les parlements locaux et un engagement efficace entre les gouvernements locaux et les communautés locales. Dans quelques gouvernements locaux véritablement participatifs, de nouvelles possibilités se sont ouvertes pour les groupes défavorisés de jouer un plus grand rôle dans le processus d'élaboration des politiques au niveau local, par le biais d'initiatives structurées, telles que des forums citoyens, des réseaux de conseils de village et des mouvements sociaux.

Arménie

Jusqu'en 2015, l'Arménie comptait 915 gouvernements locaux, considérés comme trop nombreux pour décentraliser efficacement les compétences et les ressources. Depuis 2015, un processus de réforme administrative territoriale est en cours dans le pays, impliquant la consolidation de petites collectivités locales fragmentées en unités administratives plus grandes et plus viables, capables de gérer un plus grand nombre de compétences. En conséquence, le nombre de gouvernements locaux a depuis été réduit à 502. La réforme devrait se poursuivre en 2020-2021, réduisant encore le nombre de gouvernements locaux à environ 200-250.

Le Ministère de l'administration territoriale et de l'infrastructure a annoncé que l'objectif final de la réforme administrative territoriale est de transférer encore davantage de pouvoirs et de finances aux gouvernements locaux consolidés. Cet engagement en faveur de la décentralisation a également été énoncé dans le programme gouvernemental adopté en 2019. Une feuille de route pour la décentralisation, axée sur la délégation de pouvoirs dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'agriculture, a été rédigée par le Ministère en 2018-19, mais n'a pas encore été adoptée par le gouvernement.

La délégation de l'UE en Arménie n'est pas directement impliquée dans le processus de décentralisation. Elle s'est principalement attachée à soutenir le renforcement des capacités des gouvernements locaux et régionaux et à promouvoir une gouvernance plus efficace, l'efficacité énergétique et le développement économique local.

Selon les délégations de l'UE, quels sont les principaux obstacles à la décentralisation ?

- **Elle ne constitue pas une priorité politique.** C'est la raison la plus fréquemment mentionnée par les délégations de l'UE. Dans certains pays, même avec des cadres juridiques ou des mandats constitutionnels visant à mettre en œuvre une décentralisation nominale, les processus peuvent rester bloqués pendant des années ou même subir des revers. Des moments d'instabilité politique ou un contexte fragile peuvent amener les gouvernements centraux à remettre en question la délégation de compétences ou de ressources aux niveaux locaux, qui ne sont pas considérés comme entièrement dignes de confiance lorsqu'il s'agit de gérer efficacement les affaires publiques.
- **Ressources limitées.** Les réformes de décentralisation de grande envergure nécessitent non seulement d'énormes ressources économiques, mais aussi des ressources humaines formées et qualifiées et des structures suffisamment équipées et organisées pour pouvoir créer de nouvelles unités administratives, parfois à partir de la base. Souvent, certains secteurs (par exemple, ceux de la mobilité ou de la santé), à cause de leurs attributions spécifiques, requièrent des professionnels expérimentés et spécialisés que les entités locales ne possèdent tout simplement pas. Parmi les limites mentionnées par les déléga-

tions de l'UE figurent la corruption et la mauvaise utilisation des fonds, deux arguments utilisés par les gouvernements nationaux pour limiter la décentralisation des ressources et des pouvoirs de décision.

- **Fragilité.** Certains pays ont besoin d'une plus grande stabilité sociale et politique avant de pouvoir entamer des processus de décentralisation. Que ce soit en raison de conflits, de crises récentes ou de tensions entre territoires, les gouvernements peuvent raisonnablement avoir des scrupules à décentraliser le pouvoir et les ressources si la cohésion sociale sous-jacente ou la paix nécessaire n'existent pas.

Comment les délégations de l'UE soutiennent-elles ces processus ?

Les délégations de l'UE ont adopté des approches nombreuses et variées à l'égard des processus de décentralisation, et 34 des 53 DUE répondant à l'enquête ont déclaré qu'elles soutenaient les processus de décentralisation d'une manière ou d'une autre. Certaines délégations ont été plus proactives, d'autres ont apporté leur soutien en utilisant des méthodes plus indirectes, tandis que d'autres encore ne sont pas du tout en mesure de le faire de façon adéquate. Tout dépend fondamentalement de la capacité de la délégation, de la relation avec le pays partenaire et de l'opinion du gouvernement central concernant « l'aide étrangère ». En général, les délégations de l'UE considèrent les processus de décentralisation comme un changement positif pour la promotion de la démocratie et de la responsabilité et elles élaborent donc généralement un programme pour soutenir ces processus.

Dans certains cas, les délégations de l'UE ont dû faire preuve d'une grande innovation dans leur soutien aux processus de décentralisation ; dans d'autres, elles ont travaillé à l'établissement de meilleures relations avec le gouvernement ; et dans quelques autres, elles attendent que l'environnement politique s'améliore avant de mettre la décentralisation à l'ordre du jour des programmes d'un pays. Selon les délégations de l'UE, dans les pays où la décentralisation reçoit moins de soutien, le principal obstacle pourrait en fait être la faible priorité qui lui est accordée dans ces pays. Toutefois, il convient de noter que d'autres causes sont également en jeu, comme le manque de ressources et de personnel, la méconnaissance des systèmes locaux, la méfiance résultant de la corruption locale ou simplement l'absence de tout plan de soutien clair.

Le soutien des délégations de l'UE aux processus de décentralisation peut être subdivisé en trois niveaux d'engagement :

- **Bilatéral : soutenir la décentralisation par le biais du gouvernement central**

Dans les pays centralisés ou dans les pays où l'investissement étranger et l'aide au développement sont considérés comme très politiques, tout soutien à la décentralisation passe généralement par le gouvernement central.

Parfois, la situation ne permet qu'une aide budgétaire (comme en Guinée Conakry ou au Timor Leste) ; dans d'autres cas, l'aide passe par un fonds qui soutient les gouvernements locaux pendant le processus de décentralisation (Népal), et dans d'autres encore, elle doit être utilisée avec l'approbation ou la collaboration du gouvernement central.

Le cas du Togo en est un exemple éloquent. En juin 2019, le pays a tenu ses premières élections locales depuis 1987 avec une refonte complète de sa division administrative territoriale. En moins d'un an, le pays a modifié sa constitution, redéfini le gouvernement local (des « municipalités et régions » à la place des « préfectures »), organisé des élections, élu des maires, planifié les règlements budgétaires, créé un fonds de soutien et formé des cadres supérieurs. En raison de la rapidité de ce processus, les gouvernements locaux ne disposaient ni des infrastructures ni des ressources humaines nécessaires pour gérer la totalité des nouvelles responsabilités. À cet égard, la délégation de l'UE a aidé le gouvernement central en renforçant les capacités des Secrétaires généraux des nouvelles administrations municipales (en mettant l'accent sur l'égalité des sexes), en créant un Fonds de soutien aux communautés locales (FACT) et en fournissant un soutien budgétaire pour la gestion et les infrastructures locales.

- **Soutien multipartite**

Certaines délégations de l'UE ont adopté une approche plus globale, en travaillant à la fois avec des parties prenantes et différents niveaux de gouvernement. La combinaison de l'approche descendante et de la formule ascendante est remarquable et semble avoir obtenu de meilleurs résultats dans les pays qui ont entrepris des réformes plus profondes, pour lesquelles un soutien à tous les niveaux est nécessaire.

En outre, l'utilisation combinée de différents instruments, qui non seulement soutient le secteur public, mais facilite également la coopération avec la société civile et autres acteurs locaux, contribue à favoriser un sentiment d'appropriation des réformes par la communauté. Dans le cadre d'une approche multipartite, des efforts plus substantiels peuvent être entrepris pour atteindre l'objectif d'une meilleure responsabilisation dans le cadre de la décentralisation. D'une manière générale, les politiques de développement favorisant l'intégration de la société dans le processus de décentralisation s'avèrent généralement plus efficaces et augmentent la participation des citoyens lorsque ceux-ci constatent que les gouvernements locaux sont capables de gérer leurs compétences et responsabilités publiques pour développer le niveau local. Ces conclusions, auxquelles les DUE sont parvenues sur la base de leurs propres expériences, sont conformes à la communication de la Commission européenne de 2013 « Accorder une autonomie accrue aux autorités locales dans les pays partenaires pour une meilleure gouvernance et des résultats plus concrets en matière de développement ».[22]

- **Aucune intervention**

Dans certains cas, les délégations de l'UE ne sont pas en mesure de soutenir ou de promouvoir les processus de décentralisation ou elles ne considèrent tout simplement pas la décentralisation comme une priorité. En République dominicaine, en Côte d'Ivoire et au Nicaragua, par exemple, il n'existe aucun processus de décentralisation. Parfois, la situation est trop complexe pour qu'on puisse promouvoir un processus de décentralisation – c'est le cas du Liban ou des Fidji – compte tenu de la répartition de la population, d'autres fois il est légalement interdit d'intervenir, ce qui oblige les délégations de l'UE à se concentrer plutôt sur d'autres questions liées au développement, comme la participation des citoyens, les problématiques environnementales ou les services publics de base, tels que l'eau et l'assainissement.

Le cas du Népal, où le gouvernement a entrepris un vaste processus de fédéralisation, illustre assez bien cette approche. Il a eu recours aux trois moyens de soutien les plus utilisés lorsque les gouvernements centraux n'autorisent pas le financement direct des gouvernements locaux.

En vertu de la Constitution népalaise, les niveaux local et provincial ont l'autonomie nécessaire pour engager le dialogue, même si les fonds de soutien doivent toujours passer par le niveau central. La DUE du pays a progressivement accru sa coopération avec ces niveaux de gouvernement, en créant des partenariats avec les organisations de la société civile et en mettant en place de nouveaux mécanismes participatifs. Tous les projets OSC-AL sont cependant secondaires par rapport à l'effort principal qui consiste à assurer un soutien budgétaire à la décentralisation par le gouvernement central.

Une aide budgétaire versée directement au gouvernement central

Cette décision soutient la fédéralisation du pays par le biais d'un appui budgétaire au plan fédéral du gouvernement. L'Association nationale des municipalités rurales du Népal (NARMIN) et l'Association des municipalités du Népal (MuAN) ont été consultées et bénéficieront d'une aide indirecte dans le cadre de ce plan ; par exemple, au travers de leur participation à certains programmes de renforcement des capacités.

Un contrat avec le Fonds de développement urbain (de la ligne thématique OSC-AL)

Le Fonds de développement urbain est le fonds public réservé au développement municipal qui permet à la DUE de collaborer avec 15 municipalités sur diverses questions thématiques liées à leurs nouvelles compétences.

Contrats par l'intermédiaire d'OSC travaillant avec les autorités locales

Comme mentionné précédemment, les OSC locales ne sont pas considérées comme des entités publiques. Elles sont donc autorisées à recevoir un soutien extérieur du gouvernement central. Les fonds reçus au titre de la ligne thématique OSC-AL soutenant les municipalités qui s'attaquent aux problèmes de gouvernance et de participation des citoyens au Népal dans le cadre de trois projets ont bénéficié aux gouvernements locaux grâce aux partenariats existant entre les provinces et trois OSC différentes.

22 EC Communication 2013: https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2013:0280:FIN:EN:PDF

CHAPITRE 3

LE TRAVAIL DES DÉLÉGATIONS DE L'UE AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

CHAPITRE 3

LE TRAVAIL DES DÉLÉGATIONS DE L'UE AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Comme indiqué dans l'introduction, la coopération au développement avec les collectivités territoriales présente de nombreux avantages et apporte une valeur différentielle aux territoires concernés, ce qui devrait être pris en considération lors de la préparation de la phase de programmation de l'UE. Les résultats de la présente étude peuvent aider à fournir des indications à cet égard.

Valeur différentielle du travail avec les collectivités territoriales

Renforcer les capacités institutionnelles et de gouvernance

La coopération au développement diffère de l'aide humanitaire. Elle vise à apporter des changements à long terme pour aider au développement et améliorer le bien-être et les conditions de vie des citoyens. La gouvernance publique est donc une question qui ne peut être négligée car elle contribue à l'adaptation des institutions et au renforcement des capacités de l'administration publique d'un pays.

Les programmes de coopération au développement génèrent de nouvelles compétences, de nouvelles capacités et de nouvelles structures qui faciliteront l'adaptation aux nouvelles réalités après la mise en œuvre des changements. Les DUE savent par expérience que, bien qu'il s'agisse dans la plupart des cas de projets de courte durée, les résultats du renforcement des capacités des fonctionnaires subsisteront à long terme. Elles estiment que le meilleur moyen d'y parvenir est de renforcer les capacités en matière de gouvernance à un tel point que le renforcement des capacités devienne une partie intégrante de la politique publique.

En outre, le renforcement des capacités d'un GRL en matière de gouvernance par le biais d'un programme de coopération au développement peut ouvrir de meilleures voies jusque-là inaccessibles, lui permettant de passer à des programmes et politiques ultérieurs de plus grande envergure, ce qui renforce à chaque fois sa stabilité et ses capacités. Les mesures et protocoles de transparence introduits pour instaurer la confiance entre les partenaires internationaux sur certains projets pourraient devenir des éléments permanents de transparence institutionnelle. Cela contribuerait à encourager de nouveaux partenaires et le financement de la coopération future.

Les acteurs clés de la prestation de services publics

L'eau et l'assainissement, la gestion des déchets, l'éclairage public et les infrastructures de base sont autant d'exemples de services publics qui répondent aux besoins fondamentaux de toute population. Généralement, leur mise en œuvre, leur gestion et/ou leur entretien relève de la compétence du gouvernement local ou régional. Dans de nombreux pays, la santé, le développement économique local, la protection de l'environnement ou l'éducation peuvent eux aussi être du ressort des autorités infranationales.

Les politiques de développement impliquent nécessairement les gouvernements locaux et régionaux, même dans les cas où les compétences sont fortement centralisées. Comme nous l'avons déjà mentionné, plus une collectivité est autonome, plus il est facile pour d'autres acteurs (comme l'UE, d'autres collectivités ou des OSC) de collaborer avec elle, car cela permet d'éviter l'approbation des niveaux supérieurs et la charge bureaucratique que cela représente. Comme l'a récemment mis en évidence la crise COVID-19, il existe de nombreuses questions pour lesquelles les maires se trouvent en première ligne et ont le dernier mot sur les décisions prises. Cependant, de nombreuses politiques élaborées au niveau local dépendent également du cadre législatif national, ce qui rend la coordination à plusieurs niveaux essentielle. C'est pourquoi, il est indispensable et approprié de prendre en compte les points de vue des collectivités territoriales, dès la phase de programmation et à chaque étape ultérieure de mise en œuvre et d'évaluation des politiques et programmes qui les concernent.

Niveau le plus proche des citoyens

La Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide au développement et le Programme d'action d'Accra de 2008,[23] deux cadres clés des politiques de développement et de coopération internationale, ont tous deux inclus le terme « appropriation » dans leurs principes et dans les domaines à améliorer. Par la suite, le Partenariat de Busan de l'OCDE pour une coopération efficace au service du développement (2011)[24] a établi les conditions pour une aide plus efficace, consistant notamment en quatre principes : l'appropriation des priorités de développement par les pays en développement ; l'orientation vers les résultats ; des partenariats pour le développement ; la transparence et la redevabilité réciproque. Ces principes vont au-delà du terme institutionnel de « pays partenaires » : pour obtenir des résultats meilleurs et plus durables dans les politiques de développement, la population des pays partenaires doit déterminer ses propres stratégies de réduction de la pauvreté, améliorer ses institutions et lutter contre la corruption, notamment par une plus large participation à la formulation des politiques de développement, un leadership plus fort en matière de coordination de l'aide et une plus grande utilisation des systèmes d'acheminement de l'aide.

L'Agenda 2030 énumère les objectifs qui sont directement ou indirectement liés au travail quotidien des gouvernements locaux et régionaux. Dans cette perspective, les collectivités locales ne doivent pas être considérées comme des simples exécutants de l'Agenda, mais comme des décideurs politiques, des catalyseurs de changement et le niveau de gouvernement le plus apte à établir un pont entre les objectifs mondiaux et les réalités des communautés locales.[25]

De nombreuses délégations de l'UE sont d'avis que l'implication des gouvernements locaux et régionaux facilite la participation des citoyens, un facteur essentiel pour la transparence et l'appropriation des programmes de développement. La participation des différentes parties prenantes non seulement renforce le débat local mais peut aussi donner lieu à des solutions communes inspirées par la proximité des besoins ou des problèmes, ce qui est susceptible d'accroître leur efficacité et leur viabilité à long terme.[26]

23 La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et le Programme d'action d'Accra https://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/34579826.pdf
24 Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement https://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/49650184.pdf
25 « Les objectifs de développement durable : Ce que les gouvernements locaux doivent savoir », CGLU (2015) https://www.uclg.org/sites/default/files/les_odd_ce_que_les_gouvernements_locaux_doivent_savoir.pdf

Engagement avec les acteurs et réseaux locaux

Une préoccupation importante dans la coopération internationale au développement est maintenant de savoir comment surmonter la dualité de l'aide donateur-récepteur et de la vision Nord-Sud.[27] Pour commencer, la formulation des objectifs, l'accord sur les méthodes et les politiques et le consensus avec les parties prenantes sur le terrain sont considérés comme de nouveaux éléments clés de toute stratégie de développement.

Cependant, les acteurs locaux ont parfois une capacité limitée ou sont trop « petits » pour discuter ou dialoguer directement avec les gouvernements nationaux. Les syndicats locaux, les OSC, le milieu universitaire et le secteur privé sont tous des alliés précieux dans différents domaines d'action qui recoupent presque quotidiennement le travail des gouvernements locaux et régionaux. Les collectivités territoriales peuvent donc faire entendre leur voix en les représentant dans le dialogue avec les délégations de l'UE et les gouvernements nationaux, ce qui accroît leur impact. L'approche multipartite au niveau local pourrait assurément faire avancer la réalisation des objectifs de développement et garantir la durabilité des résultats. C'est pourquoi, de nombreux projets et programmes sont spécifiquement axés sur la création de réseaux multipartites.

Réduction des déséquilibres territoriaux

L'objectif de maximiser l'impact des fonds et des projets de nombreux programmes bilatéraux se traduit souvent par l'acheminement des fonds et des efforts vers les capitales ou les principales villes des pays partenaires, car c'est là qu'ils peuvent toucher le plus grand nombre de personnes à la fois. À long terme, cela peut engendrer ou aggraver les inégalités territoriales entre les régions en termes de développement, d'accès aux services publics, d'investissements dans les infrastructures et d'opportunités. En outre, le flux de migration interne et la concentration démographique qui en résulte, limitée à quelques zones urbaines, créent de nouveaux problèmes pour les pays. Le fait de veiller à ce que tous les gouvernements locaux et régionaux soient représentés par leurs associations nationales a fait de ces associations nationales des partenaires stratégiques potentiels pour le développement. Encourager les associations nationales à s'impliquer dans les politiques et les programmes est une excellente stratégie pour réduire les écarts entre les territoires et tenir compte des zones rurales ou isolées.

Les grands pays caractérisés par une dispersion démographique ou des systèmes insulaires doivent souvent faire face à la question de la concentration urbaine. Toutefois, celle-ci représente un problème potentiel dans tous les pays.

Enjeux

Après avoir fourni le contexte général pertinent et souligné les avantages d'une coopération directe avec les collectivités territoriales, la présente étude souhaite maintenant examiner plus attentivement les secteurs de développement qui constituent généralement l'objet principal des projets de l'UE impliquant les gouvernements locaux et régionaux. Pour cette étude, 273 projets, mis en œuvre directement ou indirectement par les délégations de l'UE, ont été analysés. Nous avons pris en considération la grande variété de perspectives et le fait que les projets peuvent généralement avoir des objectifs multiples, par exemple, l'amélioration de la décentralisation et du développement économique local.

PROJETS MENTIONNÉS PAR LES DUE PAR SECTEUR D'INTERVENTION

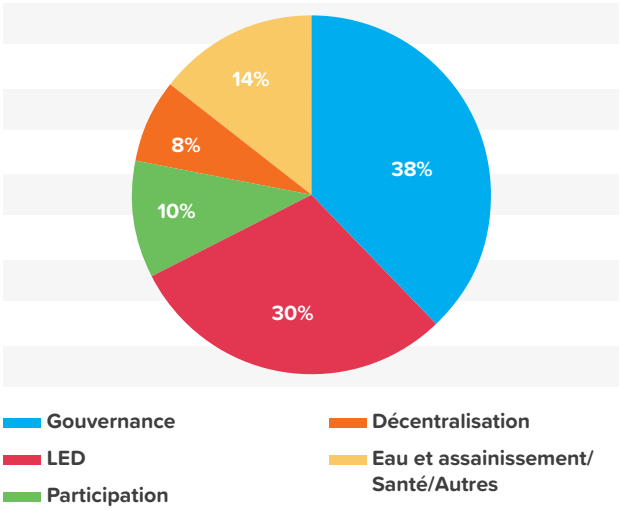

Interrogées sur leurs expériences avec les collectivités territoriales au cours du dernier CFP, les délégations de l'UE ont indiqué que dans 38 % des projets examinés il existait des différences au niveau de la « gouvernance », et ce dans presque tous les pays. Le deuxième secteur d'intervention le plus courant était le Développement économique local (LED), qui pouvait impliquer différentes approches ou sous-secteurs, selon le pays (agriculture, tourisme, etc.). Un projet peut également concerner différents secteurs ; souvent, la gouvernance et le LED sont abordés ensemble.

Différentes régions peuvent classer certains sujets comme étant plus importants, donc prioritaires. Par exemple, dans toute la région du Voisinage, on observe un pourcentage plus élevé de projets de LED. Le développement de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, des systèmes de santé et d'autres services publics est plus répandu dans les pays ACP, mais il représente toujours moins de 15 % des projets de LED. L'augmentation de la « participation des citoyens » est un objectif direct dans 10 % des projets et la « décentralisation » est l'objectif déclaré dans plus de 7 % des cas. Cependant, dans le cadre de nombreux programmes de gouvernance et de services publics, ces deux thèmes sont souvent qualifiés d'objectifs indirects.

Au Congo, par exemple, deux villes principales retiennent l'intérêt et l'attention de la plupart des projets du gouvernement central. La délégation de l'UE tente actuellement d'orienter davantage d'efforts vers les villes secondaires, afin de rétablir un certain équilibre et de compenser la concentration de la population dans les villes principales.

26 Accra Agenda for Action (2008) https://www.oecd.org/dac/effectiveness/34428351.pdf
27 Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement https://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/49650184.pdf

Quels sont les acteurs impliqués jusqu'à présent ?

Le rôle des Associations nationales

Il n'est pas toujours facile de trouver un moyen d'approcher les gouvernements locaux et régionaux. Ils sont généralement trop nombreux et/ou trop dispersés dans le pays pour qu'une délégation de l'UE puisse engager un véritable dialogue avec l'ensemble de ces gouvernements ou obtenir un retour d'information sur les besoins et les perspectives de développement.

> C'est là que les associations nationales de gouvernements locaux peuvent être incroyablement utiles. Sur les 53 délégations de l'UE répondant au sondage, 45 ont déclaré connaître l'existence d'une association nationale opérant dans leur pays, mais seulement 23 ont engagé un dialogue, des mécanismes de coordination ou des partenariats avec une telle association.

Chaque fois qu'un contact a été établi avec succès, cela a débouché sur des avantages concrets au niveau de la collaboration avec les gouvernements locaux et régionaux. Qu'il s'agisse du renforcement des capacités et d'autres formes de collaboration directe avec les associations elles-mêmes ou du retour d'information sur les données pour la programmation ou l'évaluation des projets, la majorité des partenariats avec les associations nationales de collectivités locales ont été évalués positivement par les délégations de l'UE.

> Les relations entre les délégations de l'UE et les associations peuvent prendre différentes formes. En voici quelques exemples : en Afrique du Sud, un dialogue régulier (au moins une fois par mois) ; en Moldavie, des discussions sur des sujets d'actualité ; en Indonésie, la collaboration se fait avec cinq niveaux de gouvernement infranationaux ; au Botswana, les OSC locales et internationales font office d'intermédiaires dans la collaboration entre la délégation de l'UE et les associations nationales de gouvernements locaux.

Parfois, des obstacles, tels que la faiblesse des structures ou le manque de ressources de l'association, entravent la collaboration. À l'avenir, les projets de soutien au renforcement des associations nationales dans les pays partenaires pourraient constituer une solution, en vue de fournir des services à leurs membres, d'instaurer des mécanismes permettant l'échange de pratiques entre les municipalités et d'engager un dialogue constructif et régulier avec le gouvernement national et l'UE.

Les associations nationales se révèlent très prometteuses comme représentantes, comme interlocutrices et comme coordinatrices dans le cadre d'initiatives d'apprentissage et d'intégration des agendas locaux, nationaux, régionaux et mondiaux.

Le rôle de la coopération entre pairs

Sur les 53 répondants, 41 ont déclaré connaître l'existence d'une coopération décentralisée entre les collectivités territoriales de l'UE et ceux du pays partenaire. Cependant, dans la plupart des cas, elles n'y participaient pas ou ne disposaient que d'informations limitées.

Néanmoins, il y a eu quelques exemples où les délégations de l'UE ont apporté un financement, une assistance ou une forme de soutien (financement, assistance technique, soutien politique) à cette coopération décentralisée.

Le partenariat entre Banjul (Gambie) et Ostende (Belgique) a été financé par une ligne thématique OSC-AL et implique la délégation de l'UE. L'objectif du financement de 3 millions d'euros était de transformer le conseil municipal de Banjul en une autorité locale efficace, transparente et axée sur la prestation de services. La ville d'Ostende est le partenaire principal de ce projet. La DUE en assure le financement et fournit un soutien en matière d'orientation. Les domaines de travail du partenariat sont le renforcement des capacités en matière de gouvernance, la gestion des déchets, l'énergie et la santé.

En tant qu'acteurs expérimentés et accomplis sur le terrain, les partenaires de PLATFORMA ont été reconnus par les délégations de l'UE comme des acteurs clés capables d'établir des projets innovants, des approches et des relations durables pour le développement dans les pays partenaires.

L'Agence de coopération internationale de l'Association des municipalités néerlandaises (VNG International) a été mentionnée par les délégations de l'UE en Algérie, au Liban, au Myanmar, en Afrique du Sud, au Bénin, en Éthiopie, au Mali et au Burundi. L'Association internationale des maires francophones (AIMF) a été mentionnée pour son travail dans des pays comme le Cambodge, Djibouti, le Gabon, la République de Guinée et la Côte d'Ivoire.

À cet égard, il est possible d'en faire davantage en continuant à travailler sur des politiques locales spécifiques par le biais de l'apprentissage par les pairs entre les gouvernements locaux et régionaux et les associations, ce qui permettra d'aborder des sujets allant de la coopération politique locale aux objectifs et indicateurs

de l'agenda mondial. En faisant participer davantage d'acteurs et d'associations de collectivités territoriales, de nouvelles formes d'apprentissage par les pairs, telles que la coopération triangulaire, peuvent être introduites, ainsi que le travail avec les villes du Sud, leur donnant un moyen de partager, structurer et appliquer leurs connaissances, leur expérience et leur transformation politique.

Un autre exemple est le projet MaGeTV au Cameroun, lancé en 2014. Il a été mis en œuvre par la municipalité de Dschang avec le soutien de la ville de Nantes (France) et financé par la ligne budgétaire OSC-AL. S'appuyant sur les actions déjà menées à partir de 2008, qui comprenaient la construction d'une décharge et l'amélioration de la collecte des déchets dans la ville, le projet a continué à travailler sur l'amélioration de la connaissance et de la gestion du système de collecte et de traitement des déchets à Dschang, en encourageant le tri des déchets au niveau des ménages, puis en partageant avec d'autres municipalités du Cameroun les formations et les résultats, par exemple sur le compostage ou sur la recherche d'un modèle financier durable pour les projets. Vers la fin de 2019, le projet avait déjà obtenu de nombreux résultats positifs à Dschang, notamment l'embellissement des espaces publics, une meilleure collecte des déchets et un modèle durable de production d'engrais biologiques.

Un cas intéressant est fourni par le projet de coopération triangulaire « Coopération décentralisée pour démocratiser les villes », auquel participent 6 villes brésiliennes et 8 villes mozambicaines, financé principalement par l'UE et le gouvernement norvégien. Cities Alliance et la ville de Barcelone y ont également pris part de 2012 à 2015.

L'Association nationale des gouvernements locaux du Mozambique (ANAMM), le Frente de Prefeitos et CGLU ont mis en œuvre le projet avec Architectes sans frontières et l'Université de Lerida, agissant comme partenaires principaux. Ce projet a favorisé le soutien ainsi que les échanges techniques et politiques entre pairs dans les villes concernées.

Ce projet entre pairs s'est concentré sur les outils techniques applicables dans les villes du Mozambique pour la planification urbaine stratégique, le cadastre inclusif et la budgétisation participative.

La coopération au développement par le biais d'organisations multilatérales ou d'OSC

Selon les délégations de l'UE, dans certains cas, les organisations multilatérales et les OSC sont mieux placées que les autorités locales pour diriger la mise en œuvre des programmes. Cela pourrait être dû au fait qu'elles sont perçues comme ayant une plus grande « neutralité politique ». Dans certains cas, les programmes de coopération au développement sont considérés comme une étape politique, et un intermédiaire entre le bénéficiaire final et la partie prenante qui finance le projet s'avère nécessaire. Dans d'autres cas, étant donné que les entités multilatérales ou les organisations de la société civile disposent simplement de davantage de capacités, elles sont mieux qualifiées que les collectivités territoriales elles-mêmes pour mettre en œuvre les projets d'une manière plus efficiente et efficace.

Cela est particulièrement vrai dans le cas des OSC locales, car elles ne sont pas des entités publiques, même si les gouvernements centraux leur apportent un soutien extérieur. Dans les situations complexes où les collectivités territoriales ne peuvent pas bénéficier directement de l'aide extérieure, des programmes conjoints entre les OSC et les AL permettent que des projets de développement local soient financés.

L'Algérie est un pays fortement centralisé. Toutefois, le principal projet avec les autorités locales, le CAPDEL, est également mis en œuvre par le PNUD et vise à renforcer la démocratie participative en travaillant avec huit municipalités pilotes. Ce projet est destiné à tester la manière dont la décentralisation se ferait dans cet environnement politique et culturel, à « semer » le pouvoir local pour renforcer les capacités. Pour l'instant, la durabilité à long terme des résultats obtenus par ce projet reste à prouver. Des questions se posent également quant à la possibilité de reproduire avec succès ce projet dans d'autres municipalités ou régions.

En **Afghanistan**, le Programme de soutien à la gouvernance municipale (MGSP) est mis en œuvre par ONU-Habitat dans 12 municipalités afghanes : Kaboul, Herat, Jalalabad, Kandahar, Mazar-i-Sharif, Farah, Bamyan, Nili, Mirbachakot, Balkh, Spin Boldak et Enjil. L'objectif général du programme est de renforcer la stabilité et de stimuler le développement économique local dans lesdites villes en améliorant la gouvernance municipale et en renforçant le contrat social entre les citoyens et l'État.

Les Philippines constituent un cas particulier, en raison des caractéristiques susmentionnées des pays du Pacifique.[28] Le pays a lancé un ambitieux programme de décentralisation en 1991, afin de renforcer les processus démocratiques et de favoriser la croissance économique. Le gouvernement national a délégué des responsabilités et affecté des recettes importantes aux gouvernements locaux. Un processus de décentralisation doit, cependant, aller au-delà du transfert de responsabilités et de ressources aux gouvernements locaux. Il doit également réformer la gouvernance et donner à la communauté les moyens de participer aux activités de plaidoyer et à la prise de décision. En outre, les structures de pouvoir traditionnelles existent aux côtés des institutions officielles et les relations de ces dernières avec le gouvernement central sont décrites comme étant profondément dépendantes, ce qui vient s'ajouter aux défis auxquels les gouvernements locaux doivent faire face. Les efforts pour mobiliser leurs propres recettes ne sont pas suffisamment consistants et les « Unités gouvernementales locales » (UGL, l'équivalent, dans le pays, des gouvernements locaux) dépendent des transferts du gouvernement central. Des politiques saines, la volonté politique, des réformes systémiques et la participation des communautés sont des facteurs clés de la gouvernance. Les OSC apparaissent comme les principaux bénéficiaires de la plupart de ces projets financés au titre de la ligne thématique OSC-AL, en raison de la faible capacité des AL actuelles à participer aux appels à propositions. Les OSC mènent ensuite ces projets en partenariat avec les gouvernements locaux. Le projet « Renforcer, mettre en place et développer une interaction efficace OSC-UGL pour une meilleure gouvernance locale »,[29] mis en œuvre par Action against Hunger (novembre 2017 à octobre 2020), est un bon exemple de la manière dont cette approche de partenariat entre les OSC et les AL fonctionne.

28 Voir Chapitre II : Processus de décentralisation. Il concerne de nombreuses îles dispersées sur une très vaste zone géographique.
29 Novembre 2017 - octobre 2020, avec un budget de 600 000 €.

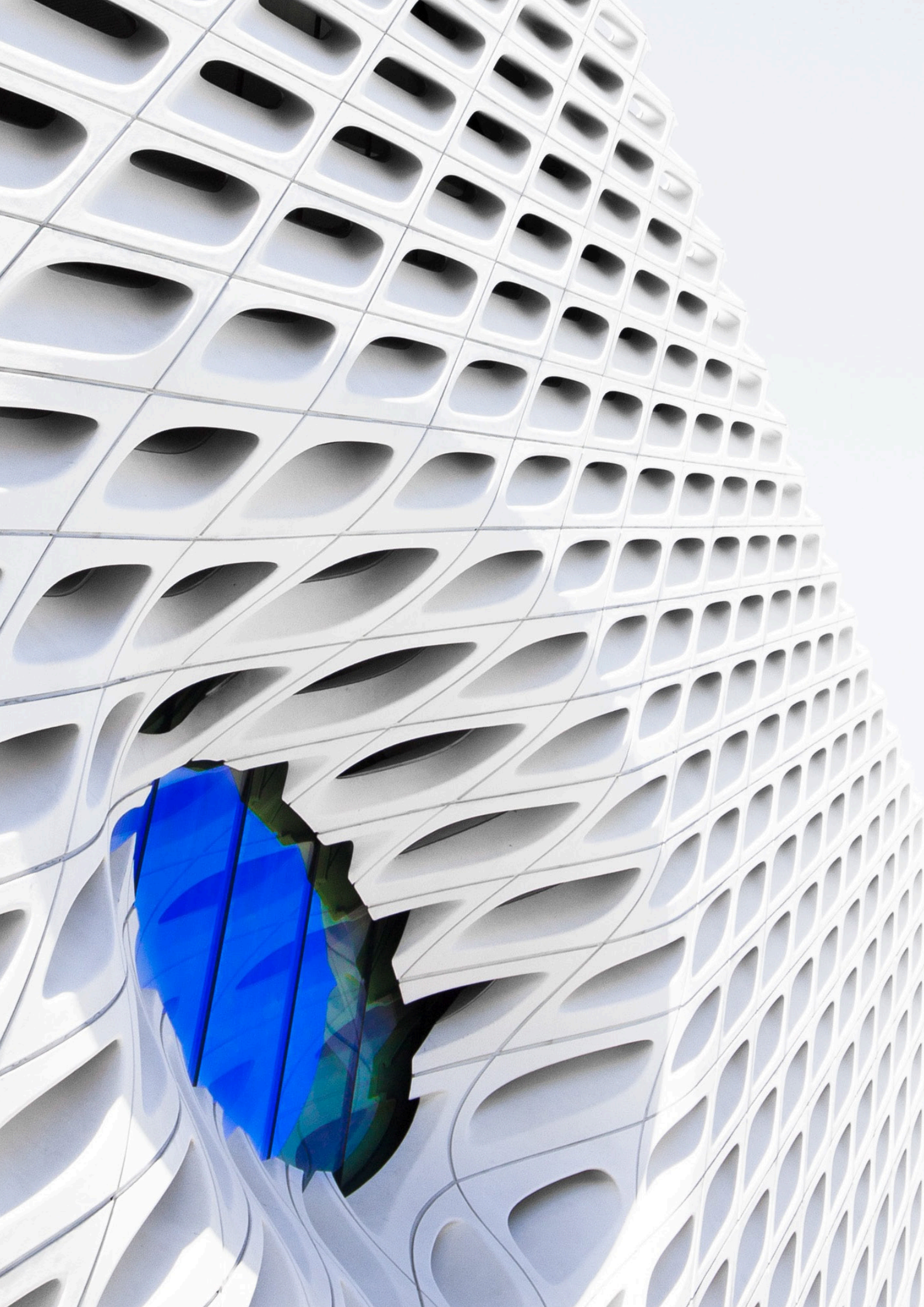

CHAPITRE 4

PERSPECTIVES D'AVENIR ET POTENTIEL DE LA COLLABORATION AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

CHAPITRE 4

PERSPECTIVES D'AVENIR ET POTENTIEL DE LA COLLABORATION AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Enseignements tirés

Nous venons d'analyser les avantages d'une collaboration avec les collectivités territoriales en matière de développement, ainsi que la manière dont les délégations de l'UE ont réussi à mener à bien cette tâche jusqu'à présent. Le sentiment général est cependant que le potentiel des collectivités en tant que partenaires de la coopération au développement est encore trop récent et qu'il n'a pas encore été pleinement déployé ou atteint.

Quels sont donc les principaux **obstacles** à la collaboration avec le niveau local ?

Nous avons déjà mentionné que le faible degré de décentralisation des compétences et des ressources peut limiter les possibilités pour les délégations de l'UE d'opérer au niveau local (voir Chapitre II).

Pourtant, même avec la décentralisation politique, il existe certains problèmes qui semblent être courants dans certains groupes de pays.

Dans les pays où les capacités de gestion des institutions territoriales sont faibles (sur le plan administratif et financier), celles-ci ont généralement des difficultés à mettre en œuvre des projets d'investissement à grande échelle, même dans le cadre de la coopération intercommunale. Dans certains pays, l'extrême fragmentation territoriale peut constituer un obstacle énorme à la prestation de services publics aux citoyens. Il existe des exemples dans toutes les régions, notamment dans les pays de l'archipel (Fidji et Indonésie, par exemple).

Un autre obstacle commun est le manque de volonté politique d'accorder aux collectivités territoriales l'autonomie ou les ressources nécessaires pour qu'ils puissent agir en tant que décideurs politiques. Cela s'applique à de nombreuses régions d'Afrique et aux pays de l'Est, mais c'est aussi parfois le cas en Amérique latine, même lorsque le gouvernement a exprimé la volonté politique de décentraliser. Cependant, on craint également un relâchement du contrôle sur le territoire. Le développement territorial et les « interventions » étrangères directes sont, dans certains endroits, encore une question très sensible. Souvent, les gouvernements orientent l'aide vers la réduction des inégalités interrégionales et ils apprécient les fonds reçus à cet égard mais n'ont pas vraiment intérêt à introduire de nouvelles réformes. Toute tentative de pression de la part des délégations de l'UE pourrait mettre en péril leurs relations avec les gouvernements centraux.

Selon les délégations de l'UE, cependant, le problème le plus répandu est le manque de ressources humaines dans le secteur public pour mener à bien une décentralisation ou des programmes de développement efficaces. En outre, les insuffisances en matière de capacités de gestion, de compétences linguistiques, etc. empêchent parfois les niveaux locaux de mettre en œuvre efficacement les contrats. Dans certains cas, la corruption et la mauvaise utilisation des fonds ont constitué un problème important, qui a entraîné la cessation du financement.

Malgré ces nombreux obstacles, des **leçons** importantes ont été tirées au cours des années consacrées par les délégations de l'UE à la mise en œuvre de projets et au travail avec les autorités locales et régionales.

Face aux obstacles liés à la faiblesse des capacités de gestion de projets et de gestion financière des autorités locales dans de nombreux pays, certaines DUE ont choisi de réagir en se concentrant davantage sur le renforcement des capacités au niveau local, afin de garantir un impact à long terme sur les systèmes institutionnels et une meilleure mise en œuvre des programmes élaborés conjointement.

Dans les cas où une mauvaise utilisation des fonds a conduit à une interruption du financement, cette tournure des événements a parfois entraîné un important remaniement du personnel, de meilleures procédures de contrôle et un engagement politique déclaré du nouveau gouvernement à lutter contre la corruption. Mieux encore, ces efforts et procédures se sont parfois révélés fructueux, ouvrant de nouvelles perspectives aux AL, comme ce fut le cas dans la municipalité d'Erevan en Arménie, à laquelle un nouveau projet régional a été attribué dans le cadre de l'appel à propositions des AL.

Mais ce n'est pas toujours le cas, dans d'autres pays où la bureaucratie du gouvernement central ou le manque de volonté politique ont tendance à freiner, ralentir, voire bloquer complètement les initiatives du gouvernement local. Dans ces cas, de nombreuses solutions, très variées, ont été proposées ou mises en œuvre. Une solution pratique a été le recours à des fonds régionaux de l'UE (par exemple, le volet « Afrique centrale » du Fonds européen de développement) pour financer les collectivités territoriales. Celle-ci n'est pas la voie la plus simple, mais elle offre un moyen technique de donner aux autorités locales l'accès aux fonds.

Une autre solution pour surmonter l'insuffisance des capacités ou pour contourner la bureaucratie du gouvernement central consiste à encourager les alliances entre les OSC locales et les autorités locales. Dans certaines régions, les OSC locales ont évolué, devenant plus organisées et plus professionnelles, sans parler de leur aptitude à utiliser avec succès les appels à propositions pour obtenir des financements, bien plus que les autorités locales. Elles ont établi des réseaux solides et certaines autorités locales leur ont demandé de s'engager dans leurs plans de participation. Dans les domaines où il existe des actions et des accords communs, les OSC obtiennent des fonds de l'UE et mettent en œuvre les projets avec les collectivités territoriales comme principaux acteurs. Le renforcement des partenariats fondés sur les individus avec les unités locales élues pour la planification du développement local devrait conduire à un cercle vertueux de responsabilité, ainsi qu'à une amélioration de la qualité des services, avec le potentiel d'accroître les demandes d'une décentralisation plus efficace.

Dans les cas où la dispersion démographique et la taille immense d'un territoire présentent des obstacles (Brésil ou Indonésie, par exemple), les délégations de l'UE ont appris à travailler par l'intermédiaire des associations régionales ou nationales de gouvernements locaux, afin de concentrer l'impact des actions et d'être plus efficaces.

Dans notre étude, certains cas se distinguent par leur caractère particulièrement novateur ou par l'adoption d'une approche très spécifique en réponse à des circonstances particulières et méritent d'être étudiés en détail. Voici quelques exemples de ces **bonnes pratiques :**

Brésil – Travail avec les associations des AL

Dans un pays avec une si vaste étendue territoriale et une distribution de la population aussi déséquilibrée, le travail avec les collectivités territoriales exigeait une approche différente, afin de pouvoir couvrir la plus grande partie possible de la population. Les expériences de la DUE ont montré qu'il est très difficile de mettre en œuvre des projets gérés directement par les autorités locales au Brésil, en raison de la grande étendue du territoire et des énormes distances entre les centres urbains, ce qui entraîne des coûts supplémentaires en termes de temps, de ressources humaines et économiques. Au Brésil, il est donc conseillé de travailler avec des associations de municipalités. Elles présentent l'avantage supplémentaire de disposer d'une autonomie opérationnelle pour mettre en œuvre des activités dans les délais fixés par les projets et peuvent généralement couvrir une zone géographique beaucoup plus vaste. Elles ont également la capacité de diffuser des informations, de promouvoir l'échange d'expériences et de meilleures pratiques entre les gouvernements locaux. La plupart des projets mis en œuvre par les associations ont obtenu de bons résultats, selon la DUE au Brésil.

Un bon exemple en est le projet « Réinsertion : projet local d'intégration pour la réinsertion sociale des toxicomanes » réalisé avec la Confédération nationale des municipalités (CNM). Son objectif était de soutenir des actions facilitant le dialogue entre les autorités locales et la société civile en vue de contribuer à la prévention de la consommation de drogue et de promouvoir la réinsertion socio-économique des toxicomanes en situation de vulnérabilité et de risque social. Plus précisément, le projet visait à contribuer à l'intégration des réseaux d'assistance sociale, de santé et de soutien pour la réinsertion sociale des toxicomanes dans la 4e région de l'État de Paraíba.

Afrique du Sud – Innovation

La possibilité d'introduire des innovations est l'un des principaux avantages du travail au niveau local. Elle permet une flexibilité suffisante pour tester des solutions créatives en réponse aux problèmes quotidiens des citoyens. Par ailleurs, les solutions innovantes peuvent également fournir des informations utiles aux collectivités territoriales dans l'UE.

Dans le cadre d'une subvention financée par l'UE, l'Association des collectivités locales sud-africaines (SALGA) a développé et lancé une application mobile servant de baromètre municipal, qui fournit des données et des informations sous la forme d'une échelle des risques de troubles. Cette innovation s'est révélée inestimable pour les autorités locales, les dirigeants communautaires et les citoyens. L'application mobile fournit des données et sert de mécanisme de détection précoce de troubles au niveau communautaire. Les citoyens peuvent alerter les autorités en cas de détérioration d'une infrastructure, en cas d'accident ou même simplement en cas de revendication de leur part.

Un autre bon exemple est le partenariat entre VNG (l'Association des municipalités néerlandaises) et le Centre local pour le renforcement des capacités locales (CLCB). Les villes minières sud-africaines ont été confrontées à des économies en déclin et à divers problèmes socio-économiques, tandis que les compagnies minières continuent à faire des profits sur les richesses minérales de ces localités. Les Lignes directrices révisées du plan social de travail (à partir d'octobre 2014) encouragent les sociétés minières à contribuer au développement des communautés si elles veulent conserver leur licence sociale d'exploitation. Il est courant que les sociétés minières n'alignent pas leurs Plans sociaux et de travail (SLP) sur les Plans de développement intégré (IDP) et les Cadres de développement spatial (SDF) quinquennaux des autorités locales. Les municipalités n'ont pas les compétences ni les capacités suffisantes pour garantir que les sociétés minières agissent conformément à leur mandat officiel. Grâce à un financement de l'UE, VNG a travaillé en partenariat avec le CLCB pour soutenir les municipalités dans leurs interactions et négociations avec les sociétés minières. L'objectif est de développer des plans d'aménagement du territoire bien alignés dans cinq municipalités et de garantir des processus de planification intégrés qui répondent aux besoins exprimés par les communautés. Jusqu'à présent, des plans négociés avec succès ont été élaborés dans trois des cinq localités. Le projet est en cours.

Madagascar – Développement des capacités avec des perspectives à long terme pour le développement local

Le programme ACORDS (Soutien aux municipalités et aux associations rurales) a été mis en œuvre dans le cadre du 9e Fonds européen de développement (2004-2011) selon un régime de gestion indirecte. Il a été reconnu au niveau national comme étant le plus important laboratoire pour la mise en œuvre de la décentralisation à Madagascar. Ayant soutenu près de 400 communes et une centaine d'organisations intercommunales, le programme a été pionnier en termes de mise en œuvre de la gestion municipale de projets, en fournissant des subventions directes aux communes et en inspirant le meilleur soutien à la décentralisation et à la gouvernance locale à ce jour.

Formation

Trouver des ressources sur l'approche territoriale n'est pas une tâche aisée. Les membres du personnel des délégations de l'UE doivent s'attaquer à des problèmes qu'ils ne savent pas nécessairement gérer : ils doivent apprendre sur le tas, par la pratique. Il est important de connaître les formations spécifiques qu'ils suivent concernant une approche de gouvernement local et régional et de savoir s'ils ont des requêtes précises en matière de formation sur des sujets ou des questions qu'ils souhaiteraient mieux comprendre.

L'approche du développement par le biais des gouvernements locaux et régionaux peut s'avérer très complexe. Les projets, les calendriers, le traitement personnel, les préoccupations et les questions thématiques sont gérés de manières différentes. Par exemple, la participation des citoyens et la responsabilité institutionnelle jouent un rôle majeur. Lorsqu'une délégation de l'UE envisage de faire appel aux collectivités territoriales, elle a besoin d'outils appropriés pour le faire. La gouvernance locale, la décentralisation, l'approche territoriale du développement local (TALD), l'affectation fonctionnelle, la subsidiarité, le dialogue politique, la localisation des ODD sont autant de concepts qu'un fonctionnaire du collectivités territoriales doit être capable de saisir et de gérer.

Notre enquête nous permet de tirer une conclusion indéniable : les délégations de l'UE accordent une grande importance à la formation. 60 % des répondants ont déclaré n'avoir jamais reçu de formation sur le travail avec les collectivités territoriales (ou que celle-ci était insuffisante), 8 % ont estimé avoir besoin d'une formation supplémentaire ou plus spécifique, tandis que 32 % ont déclaré avoir été formés ou, du moins, avoir travaillé avec une personne de la délégation qui avait reçu une telle formation. Presque tous avaient des idées sur les thèmes sur lesquels les sessions de formation devraient se concentrer ou sur la manière dont elles pourraient être améliorées. Les exemples comprenaient la manière d'engager le dialogue politique pour la décentralisation, l'approche TALD, la subsidiarité, le dialogue politique, les ODD et leur localisation…

Les délégations de l'UE ont suggéré des domaines dans lesquels une formation complémentaire pourrait être utile : les contacts avec les collectivités territoriales pour les appels à propositions, l'engagement avec les acteurs locaux (OSC, entreprises, différences ethniques ou religieuses...), les instruments de l'UE les plus appropriés au travail avec les collectivités et la manière d'impliquer les collectivités dans le contexte du développement dans les pays fragiles.

L'un des objectifs des Conventions-cadres de partenariat (CCP/FPAs) signées entre les associations de gouvernements locaux et la Commission européenne est de soutenir la défense des intérêts régionaux et institutionnels. Les CCP jouent également un rôle important dans le soutien des collectivités territoriales en tant qu'acteurs du développement et décideurs politiques. Elles peuvent également aider leurs membres à partager les meilleures pratiques et les leçons apprises et à coordonner leurs efforts dans le cadre d'initiatives de développement.

Feuilles de route

La Commission européenne élabore actuellement des feuilles de route par pays pour le travail avec les collectivités territoriales dans les pays partenaires. À ce jour, des projets pilotes se déroulent au Mali, en Colombie, en Équateur et au Tchad.[30]

Les feuilles de route nationales pour la collaboration avec les gouvernements locaux et régionaux visent à assurer un dialogue politique efficace. Elles doivent prendre en compte les points de vue et les spécificités des collectivités territoriales de chaque pays, concernant les questions clés de développement et de gouvernance qui seront ensuite partagées avec les autorités nationales, afin de contribuer à l'élaboration d'une vision et d'un cadre communs pour l'engagement avec les collectivités.

À ce stade, il faudrait institutionnaliser les relations entre les gouvernements locaux et régionaux et les délégations de l'UE. Cela éviterait de devoir compter sur l'implication personnelle du personnel des délégations de l'UE chargés des collectivités territoriales et permettrait aussi, naturellement, de renforcer le lien institutionnel entre l'UE et les gouvernements infranationaux au niveau national. Les feuilles de route peuvent soutenir l'établissement de relations à plus long terme en définissant des objectifs et des méthodologies sur mesure.

30 Voir Chapitre I : Contexte et instruments.

Il convient, toutefois, de noter que près de la moitié des délégations de l'UE ont exprimé des réserves quant à la possibilité d'améliorer leur travail grâce aux feuilles de route. Certaines d'entre elles ont déclaré qu'elles avaient besoin de plus de flexibilité, notamment parce qu'une feuille de route pourrait rendre les lignes de travail plus rigides. D'autres étaient convaincues que la Commission européenne n'avait pas pris en compte toutes les parties prenantes importantes. Enfin, certaines DUE ont déclaré que le moment n'était pas propice à l'élaboration d'une feuille de route dans leur circonscription.

Parmi les autres cas importants, on peut citer :

Honduras

La délégation de l'UE au Honduras considère que le travail avec les autorités locales a du potentiel, notamment dans le domaine du changement climatique. Mais il subsiste un problème de forte « politisation », l'atmosphère politique parvenant à conditionner les priorités des municipalités. L'avenir est nécessairement conditionné par le prisme de la création d'emplois et de la lutte contre le crime organisé et le trafic de drogue.

Ainsi, si la décentralisation locale, par exemple, n'est pas une priorité directe pour l'UE au Honduras, une feuille de route pourrait être utile à la mise en œuvre de l'action de l'UE dans d'autres secteurs comme l'environnement, le développement économique local dans le secteur de l'emploi, la sécurité alimentaire et la prestation de services sociaux. La feuille de route pour ce type d'environnement doit être flexible et adaptable aux réalités du pays.

Mali

La délégation de l'UE au Mali a obtenu de bons résultats dans les domaines où une collaboration a été établie avec les autorités locales en matière de coopération au développement. Un budget spécifique pour les autorités locales serait donc le bienvenu, ou même un programme intégré sur des lignes budgétaires sectorielles incluant les processus de décentralisation en tant que secteur. La feuille de route pour ce contexte fragile devrait tenir compte de la nécessité d'une certaine flexibilité dans les programmes, et les processus devraient être aussi réceptifs que possible pour éviter toute friction entre la programmation et la mise en œuvre, en raison d'un environnement en rapide évolution.

Conclusions

Le travail des délégations de l'UE avec les gouvernements locaux et régionaux a généré de nouvelles opportunités pour les politiques de coopération au développement de l'UE et des pays partenaires. La promotion d'une coopération plus étroite entre les collectivités territoriales et leurs associations d'une part et avec les délégations de l'UE d'autre part a montré des avantages mutuels. Toutefois, la présente étude a également révélé certaines des limites de l'exercice.

Les délégations de l'UE peuvent tirer des bénéfices de partenariats avec les acteurs de la coopération décentralisée en développant :

- **La formation du personnel des délégations de l'UE.** La formation sur les approches locales souhaitée par les délégations de l'UE pourrait être assurée par les partenaires de la CCP/FPA et les associations de collectivités territoriales dans les pays partenaires où elles sont actives. Les collectivités territoriales peuvent partager leurs expériences en tant qu'acteurs de la coopération décentralisée et apporter leur contribution sur la meilleure façon d'adapter toute stratégie de formation aux spécificités de chaque pays. Le besoin d'autres formations, par exemple sur les mécanismes participatifs, le financement des niveaux sous-nationaux, les infrastructures et la localisation des ODD, a également été mentionné.
- **La proximité politique.** Pour les représentants élus des collectivités territoriales, il est souvent plus facile de s'entendre avec leurs pairs (maires, membres du conseil...). Les partenaires des CCP/FPAs travaillent au quotidien avec leurs représentants élus et sont activement impliqués dans les politiques de coopération décentralisée.
- **Les réseaux.** Chaque partie prenante dispose de son propre réseau de collectivités territoriales, d'OSC locales, d'experts sur le terrain et du secteur privé (par exemple, les fournisseurs). Il est utile d'encourager le travail multipartite par des échanges et la mise en réseau, en tirant parti des activités et expériences antérieures avec ces acteurs.
- **L'éducation au développement et la sensibilisation.** Cette politique d'action extérieure de l'UE est probablement l'une des moins connues des citoyens de l'UE et des pays partenaires. Les collectivités territoriales, de leur côté, doivent toujours être responsables devant leurs citoyens et ils utilisent souvent les résultats de leurs actions extérieures dans le cadre de la coopération décentralisée pour sensibiliser la population aux défis mondiaux. Leur proximité avec les citoyens et les acteurs locaux en fait le lien idéal entre les perspectives mondiales et les perspectives locales.
- **Les relations avec les associations de collectivités locales.** La collaboration avec les associations de collectivités territoriales dans les pays partenaires produit des résultats remarquables en termes de renforcement des capacités des collectivités territoriales en tant qu'acteurs du développement. Malgré cela, près de la moitié des délégations de l'UE qui ont répondu à notre enquête n'ont pas engagé de dialogue ou n'ont pas de relations avec les associations des AL. L'apprentissage par les pairs, la coopération et les projets ciblés visant à renforcer ces associations pourraient avoir un impact positif sur leur durabilité et leur capacité à aider leurs membres, les gouvernements locaux et régionaux.

- **L'expertise et l'innovation.** Les gouvernements locaux et régionaux connaissent le travail de leurs homologues. Cela n'implique pas qu'une politique publique locale soit applicable partout à tout moment, cela signifie que l'expérience accumulée des villes ou même des communautés rurales peut être partagée pour soutenir l'innovation, les résultats comparatifs et les leçons apprises, sur la base d'un diagnostic partagé, d'une confiance et d'une connaissance mutuelles. En outre, dans de nombreux cas, lorsqu'elles ont travaillé avec les collectivités territoriales, les délégations de l'UE ont fait du renforcement des capacités des fonctionnaires et des institutions une priorité. Cet objectif permettrait d'amplifier la portée des projets à un stade ultérieur. D'autres collectivités territoriales seraient les acteurs idéaux pour réaliser cet objectif.

Examinons maintenant cette approche sous un autre angle : comment les collectivités territoriales des États membres de l'UE actifs dans la coopération au développement pourraient-ils bénéficier d'une relation plus étroite avec les délégations de l'UE ?

- **La diplomatie de l'UE.** Le fait de maintenir des contacts et d'être consultés par les délégations de l'UE peut donner aux collectivités territoriales une certaine crédibilité vis-à-vis d'autres parties prenantes, comme les gouvernements centraux, les organisations multilatérales ou les OSC internationales. Cela s'avère inestimable pour la défense des droits ou la création et la coordination de réseaux. Un projet sur quatre des délégations de l'UE est lié au soutien à la gouvernance par le biais de partenariats ou de dialogues sur les réformes.
- **La zone d'intervention.** Les délégations de l'UE ont une longue expérience de travail dans les pays partenaires. Elles connaissent l'environnement, les OSC, les gouvernements et les défis liés au développement de la zone où elles travaillent. Les collectivités territoriales qui lancent de nouveaux partenariats locaux peuvent bénéficier de leurs conseils sur le contexte, le soutien et la mise en réseau.
- **Les ressources.** Il se peut qu'une partie des fonds alloués par les délégations de l'UE aux appels à propositions au niveau national reste inutilisée. C'est l'une des conséquences de la difficulté à trouver la bonne approche pour travailler avec les autorités locales. Pour les collectivités territoriales, l'une des limites des appels à propositions est la possibilité de trouver des co-candidats ou des partenaires pour certains types de projets. Compte tenu du nombre de réussites déjà identifiées (Banjul/Ostende, Quelimane/Milan ou Lubumbashi/Liège, pour n'en citer que quelques-unes), il existe en fait de nombreux modèles innovants de coopération décentralisée financés par l'UE qui doivent être explorés plus en profondeur.

Dans le cadre des objectifs de développement durable, l'approche multipartite est à la fois une question d'intérêt général et un objectif spécifique (ODD 17). Localiser les ODD signifie transposer les priorités et les besoins de l'agenda mondial au niveau local, et veiller à ce que les enjeux mondiaux du développement durable soient traduits en réalité pour les citoyens dans leur contexte local.

Les délégations de l'UE ont été mandatées pour intégrer les ODD dans tous les domaines d'action. Les gouvernements locaux et régionaux peuvent constituer un atout important pour aider à la mise en œuvre de ce mandat. En effet, ils possèdent déjà l'expérience nécessaire dans la plupart des domaines des ODD. Dans le cadre de l'Agenda 2030, la coopération décentralisée devrait être placée au premier rang des priorités dans le programme de coopération au développement. La coopération décentralisée est un instrument essentiel pour transformer cette politique en réalité, et permet également des perspectives à plusieurs niveaux, une planification et une mise en œuvre multipartites en mobilisant les acteurs territoriaux et leur expertise au nom d'un développement territorial intégré, inclusif, cohérent et durable.

Pour atteindre ce résultat, les signataires des Conventions-cadres de partenariat devraient jouer un rôle majeur en s'engageant dans des discussions triangulaires impliquant les délégations de l'UE, les gouvernements nationaux et les associations nationales ou régionales de gouvernements locaux. En tant qu'acteurs expérimentés à la fois dans la coopération au développement et dans la gestion des collectivités locales, ils maîtrisent déjà la langue, les compétences et les connaissances nécessaires.

À cet égard, les associations de collectivités territoriales sont très importantes pour assurer une large diffusion des résultats, des réalisations et des impacts mondiaux des actions locales, mais aussi pour renforcer la notion de citoyenneté mondiale. Elles jouent déjà un rôle clé en encourageant le dialogue entre les citoyens, les organisations de la société civile, le milieu universitaire et le secteur privé. Les collectivités territoriales et leurs associations sont donc des partenaires clés dans la mise en œuvre des politiques de développement de l'UE dans les pays partenaires. Les programmes devraient en tenir compte, afin d'accroître l'efficacité et l'impact des objectifs de développement. Il est possible d'élaborer des programmes plus complets et plus ciblés, par l'intermédiaire des délégations de l'UE, en mettant mieux à profit la coopération entre pairs, la programmation conjointe, les feuilles de route et les partenariats multipartites. Les délégations de l'UE travaillent depuis un certain temps avec les gouvernements locaux et régionaux en tant qu'acteurs de la coopération décentralisée. La coopération et la coordination entre eux ne doivent pas être considérées comme allant de soi, mais être plutôt soutenues par des instruments concrets, la création de réseaux, des objectifs et/ou des mécanismes participatifs. Comme nous l'avons déjà vu, la perspective locale dans le développement est largement considérée comme indispensable par les institutions ; cela doit se refléter davantage dans les programmes.

ENQUÊTE 2020 AUPRÈS DES DÉLÉGATIONS DE L'UE

Donner aux autorités locales des pays partenaires les moyens d'améliorer la gouvernance et d'obtenir des résultats plus efficaces en matière de développement

APPRENDRE À CONNAÎTRE LA DÉLÉGATION DE L'UE

1. **Qui est le responsable de la décentralisation, de la gouvernance locale ou du développement local au sein de la délégation de l'UE ?**

SOUTIEN À LA RÉFORME DE LA DÉCENTRALISATION ET AU RENFORCEMENT DES AUTORITÉS LOCALES EN TANT QU'ACTEURS DE LA GOUVERNANCE

2. **La réforme de la décentralisation est-elle une des priorités du pays ?** OUI / NON
   Si oui, comment la délégation de l'UE soutient-elle la décentralisation ? Et depuis quand ?
   Y a-t-il un processus de recentralisation dans le pays ?

3. **La délégation de l'UE sait-elle si des autorités locales de l'UE ont déjà coopéré avec les autorités locales de votre pays ?** OUI / NON
   Si oui, veuillez préciser qui dans la délégation de l'UE travaille avec elles et comment.

4. **La délégation de l'UE a-t-elle déjà travaillé avec les autorités locales dans le cadre du CFP 2014-2020 (programmes bilatéraux, programme thématique, programmation conjointe) ?** OUI / NON
   Si oui, pourriez-vous préciser les noms des projets, la ligne budgétaire, le numéro du CRIS, les thèmes (secteur prioritaire) et les parties prenantes impliquées ?

5. **Quelle sorte de moyens d'assistance la délégation de l'UE utilise-t-elle pour travailler avec les autorités locales (aide budgétaire, appel à propositions, autres) ?**

6. **La délégation de l'UE dispose-t-elle d'« exemples de réussite » et/ou d'enseignements tirés de votre travail avec les autorités locales ? Existe-t-il un rapport d'évaluation ?**

7. **La délégation de l'UE connaît-elle et/ou travaille-t-elle avec des associations nationales de gouvernements locaux dans le pays ?** OUI / NON
   Si oui, veuillez préciser quelle association et comment la délégation de l'UE travaille avec elle.

8. **Les autorités locales et leurs associations nationales participent-elles à une consultation et/ou à un dialogue structuré avec la délégation de l'UE ?** OUI / NON
   Si oui, à quelle fréquence ? Sur quels sujets ?

POUR L'AVENIR

9. **La délégation de l'UE serait-elle favorable à l'élaboration d'une feuille de route de l'UE pour l'engagement avec les autorités locales avec le soutien de la DG DEVCO (unité C5) ?** OUI / NON
   Si oui, qu'en attendez-vous ?

10. **Le personnel de la délégation de l'UE a-t-il reçu une formation sur la manière de travailler avec les gouvernements locaux et régionaux ?** OUI / NON
    Si oui, comment amélioreriez-vous le contenu de la formation pour le personnel des délégations de l'UE ?
    Si non, quels seraient les besoins ?

11. **Si vous avez d'autres commentaires sur ces questions, n'hésitez pas à les ajouter.**

PLATFORMA

PLATFORMA est la coalition paneuropéenne des villes et des régions - et de leurs associations - actives dans la coopération au développement de ville à ville et de région à région. Toutes sont des actrices clés de la coopération internationale pour le développement durable. PLATFORMA est un centre d'expertise sur l'action internationale des gouvernements locaux et régionaux qui rassemble des collectivités locales et régionales, leurs réseaux européens et internationaux, ainsi que des associations régionales et nationales.

Avec ses partenaires, PLATFORMA défend le rôle que jouent les collectivités locales et régionales dans les politiques de développement de l'UE, promeut la coopération internationale entre les villes et les régions du monde entier et facilite l'échange de connaissances et l'apprentissage par les pairs entre les collectivités locales et régionales et leurs associations.

En 2015, PLATFORMA a signé un accord-cadre de partenariat (FPA) avec l'Union européenne. Ses signataires se sont engagés à agir contre la pauvreté et les inégalités dans le monde, tout en plaidant pour la démocratie locale et le développement durable, dans le respect de valeurs et d'objectifs communs.

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) héberge le secrétariat de PLATFORMA.

www.platforma-dev.eu/fr

AEXCID : Agence estrémadure de coopération internationale pour le développement

www.juntaex.es/aexcid

AFCCRE : Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe

www.afccre.org

AICCRE : Association italienne du Conseil des Communes et Régions d'Europe

www.aiccre.it

AIMF : Association internationale des maires francophones

www.aimf.asso.fr

ALAL : Association des pouvoirs locaux de Lituanie

www.lsa.lt/en

AUC : Association des villes ukrainiennes

www.auc.org.ua/en

Région de Bruxelles-Capitale

https://international.brussels/

CALM : Congrès des autorités locales de Moldavie

www.calm.md

CEMR : Conseil des Communes et Régions d'Europe

www.ccre.org

CLGF : Forum des gouvernements locaux du Commonwealth

www.clgf.org.uk

CUF : Cités Unies France

www.cites-unies-france.org

DIBA : Province de Barcelone

www.diba.cat

EUSKADI - Pays basque : Agence basque de coopération au développement (gouvernement basque) et Euskal Fondoa/Fonds de coopération des autorités locales basques

euskalankidetza.hegoa.ehu.eus

Famsi : Fonds andalou des Municipalités pour la solidarité internationale

www.andaluciasolidaria.org

FEMP : Fédération espagnole des municipalités et provinces

www.femp.es

Fons Mallorquí : Fonds majorquin pour la solidarité et la coopération

www.fonsmallorqui.org/ca

Generalitat de Catalunya : Généralité de Catalogne

www.gencat.cat

LALRG : Union des gouvernements locaux et régionaux de Lettonie

www.lps.lv/en

Land Niedersachsen : Basse-Saxe

www.niedersachsen.de

LBSNN : Conseil national des Jumelages communaux des Pays-Bas – Nicaragua

NALAG : Association nationale des pouvoirs locaux de Géorgie

www.nala.ge

NALAS : Réseau des associations de pouvoirs locaux de l'Europe du sud-est

www.nalas.eu

Nantes métropole

www.nantesmetropole.fr

Österreichischer Städtebund : Association des villes et communes autrichiennes

www.staedtebund.gv.at

Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur

www.maregionsud.fr/

Regione Toscana : Région toscane

www.regione.toscana.it

RGRE : Association allemande du Conseil des Communes et Régions d'Europe

www.rgre.de

Stadt Dortmund : Ville de Dortmund

international.dortmund.de

SMO ČR : Union des villes et communes de la République tchèque

www.smocr.cz

SKR : Association suédoise des collectivités locales et des régions

www.skr.se

UCLG/CGLU : Cités et gouvernements locaux unis

www.uclg.org

Ville de Paris

www.paris.fr

VNG International : Agence de coopération internationale de l'Association des municipalités néerlandaises

www.vng-international.nl

VVSG : Association des villes et communes flamandes

www.vvsg.be

Cette étude poursuit les efforts de PLATFORMA pour renforcer les relations entre les collectivités territoriales et les associations nationales qui les représentent, et l'Union européenne.

Elle s'intéresse également à la manière dont les délégations de l'UE s'engagent avec les gouvernements locaux et régionaux et à ce qu'elles pensent des travaux en cours et du potentiel d'implication à l'avenir des villes et des régions, en tant que véritables acteurs de la coopération au développement.

PLATFORMA

Square de Meeûs 1
1000 Bruxelles
Belgique

+32 (0)2 265 09 30
platforma@ccre-cemr.org
@Platforma4Dev
www.platforma-dev.eu/fr

Ce projet est cofinancé
par l'Union européenne

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu n'engage que PLATFORMA et son auteur et ne reflète pas nécessairement l'opinion de l'Union européenne.